

# **ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT**

# **1. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU DIAGNOSTIC**

## **1.1 CONTEXTE**

**La Ville de Sedan** a mandaté 4 cabinets privés, Alter Ego, ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville), l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) et TECTONIS pour réaliser des évaluations.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la Ville de Sedan a confié au cabinet TECTONIS la réalisation d'un document présentant ce projet pour les 20 prochaines années.

**La Ville de Sedan** a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Commune du Pays Sedanais.

Le **Conseil Général** a signé une convention de soutien aux associations de certains quartiers urbains pour les années 2008/2010 avec le Centre Social Le Lac en direction des pré-adolescents et adolescents.

Le **Centre Social Le Lac** a proposé au Conseil Général des Ardennes la signature d'une convention de partenariat dans le cadre d'une collaboration avec la Protection Maternelle Infantile pour le projet Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et des Familles.

Le **Conseil Général** a mandaté un consultant : CO.M.M.E Partenaire pour formaliser son projet d'actions sociales pour le territoire sedanais.

La Vice-Présidente du **Conseil Général**, chargée de l'action sociale et la Directrice de l'action sociale du **Conseil Général** ont participé, en présence du centre social de Torcy, à des réunions de travail relatives à l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes pour les adolescents.

**La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** : l'acteur essentiel de l'action sociale. Les différentes prestations servies par les Caisses d'Allocations Familiales répondent à quatre grands objectifs :

- accompagner les familles dans leur vie quotidienne,
- aider à l'accueil du jeune enfant,
- faciliter l'accès au logement et lutter contre la précarité ou les conséquences du handicap.

La branche famille se consacre également à l'action sociale destinée à améliorer le cadre de vie des familles. Par exemple, en matière de développement des modes de garde et des loisirs, son action se traduit par la signature de « contrats de projets » et de « contrats enfance » entre les Caisses d'Allocations Familiales et les acteurs locaux publics ou privés (communes, centres sociaux, associations...).

**La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** a signé une convention d'objectifs et de financements d'une prestation de service « Animation Globale et Coordination » avec le Centre Social Le Lac et la Ville de Sedan pour la période 2007/2010.

**La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** a signé une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueil de Loisirs sans Hébergement ».

La **Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** a signé une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire ».

La **Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** a signé une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation Collective Familles ».

La **Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes** devrait signer une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Projets Expérimentaux Adolescents ».

**La Confédération Nationale du Logement** a établi un diagnostic du projet ANRU et de ses conséquences.

**Le Centre Social Le Lac** a signé une convention de partenariat avec le centre social de Torcy et la MJC Calonne.

Le Centre Social Le Lac a participé, depuis 2007, au **conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance**.

Le Centre Social Le Lac est adhérent à la **Fédération Ardennaise des Centres Sociaux** depuis 2008.

### **LEURS MISSIONS :**

**Le cabinet Alter Ego** était chargé de réaliser une étude pour la Ville de Sedan et l'Etat afin d'évaluer des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

A ce titre, les actions du Centre Social Le Lac, intégrées à son contrat de projet, ont été évaluées :

- Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaires,
- La Maison des Parents,
- Le Projet Santé,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance,
- Informatique pour Tous,
- Adultes Relais,
- Education à la Citoyenneté,
- Etc...

**L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville**, mandaté par la Ville de Sedan, a réalisé un diagnostic social partagé et produit des préconisations pour « Centre-Ville ».

**Le Centre Social Le Lac** a participé à des réunions thématiques afin de rendre compte de ses actions sur le territoire.

**L'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire** a évalué la politique municipale et associative de la jeunesse à Sedan.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en direction des jeunes, la Ville de Sedan a souhaité s'associer les services d'une mission d'évaluation et d'audit pour :

- Proposer aux élus et acteurs du territoire une méthodologie à la définition de la politique enfance/jeunesse en prenant en compte l'existant.

- Repérer les forces et les faiblesses des structures existantes en mettant l'accent sur les volets « jeunesse ». Dégager et structurer des orientations et des pistes d'organisation en matière de politique jeunesse en lien avec les enjeux de développement définis par la collectivité.

Cette démarche d'analyse se fonde sur la volonté politique de la Ville de Sedan d'évaluer les actions qu'elle mène en direction de la jeunesse sedanaise, ainsi que celles pilotées par ses partenaires communaux les plus proches, et particulièrement depuis la signature du « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ).

Privilégiant une approche transversale des domaines d'interventions (éducation, loisirs, culture, insertion...) et un partenariat institutionnel et associatif (élus, représentants des partenaires institutionnels, techniciens des services municipaux et des associations partenaires), elle nous a invités à participer à la restitution de l'évaluation de la politique municipale et associative en direction de la jeunesse sur le territoire de Sedan réalisées par l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire, et à la présentation des grandes orientations politiques sur lesquelles l'équipe municipale souhaite développer sa politique éducative.

Il était mandaté pour :

- Mieux cerner la qualité de l'offre de services « Jeunesse » par les partenaires associatifs et les services internes.

- Appréhender l'articulation entre les deux types d'interventions (municipale et associative).

- Eclairer les bases d'un nouveau projet collectif.

- Améliorer la connaissance des besoins des publics jeunes et de leurs parents.

Les actions du Centre Social le Lac, intégrées à son contrat de projet, ont été évaluées :

- Ses modes de connaissance et de communication.

- Ses activités.

- Le fonctionnement, l'organisation et le financement.

- L'équipement et son territoire d'intervention.

Le cabinet **TECTONIS** a réalisé, dans le cadre de l'ANRU, un document qui présente, entre autres, la restructuration urbaine envisagée pour le quartier du Lac.

**Le Conseil Général**, à travers la convention « Soutien du Conseil Général aux Associations de Certains Quartiers Urbains 2008/2010 », définit son partenariat :

*« Extrait de la convention 2008/2010 : dans le cadre de ses actions volontaires, le Conseil Général des Ardennes a décidé d'intervenir dans différents domaines au sein de certains quartiers urbains.*

*Ces différents domaines concernent le logement, la présence publique, les infrastructures et l'action des associations de terrain.*

*Le Conseil Général exprime, par ailleurs, sa volonté de construire de nouveaux modes de coopération avec les associations pour renforcer l'animation globale et développer des actions de prévention au bénéfice des enfants ardennais et de leur famille.*

*Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet social départemental de promouvoir le développement social local.*

*D'autre part, les centres sociaux, en tant qu'équipements de proximité à vocation familiale et sociale, sont des acteurs locaux essentiels. Ils contribuent à la participation des habitants dans l'élaboration de projets. Ils participent, à partir du projet qu'ils élaborent, à un processus de développement local d'un territoire.*

*Le centre social est un équipement de proximité dont la pertinence repose sur sa fonction d'animation globale et de promotion de la participation des habitants et de la vie associative. En ce sens, le département entend renforcer le potentiel d'intervention des centres sociaux sur la base de conventions pluriannuelles, négociées, contractualisées ».*

**CO.M.M.E Partenaire**, mandaté par le **Conseil Général**, est en cours de réalisation d'un diagnostic social partagé sur le territoire d'action sociale du sedanais.

**La Confédération Nationale du Logement** accompagne de longue date les habitants sur les questions de logement dans les quartiers populaires. Elle est particulièrement sollicitée par les locataires de logements sociaux pour l'opération de rénovation urbaine du Lac. Elle a accompagné la mobilisation des habitants. Elle a apporté sa vision du partenariat. Cette association vient de voir sa légitimité renouvelée par les locataires lors des dernières élections des représentants des locataires au conseil de surveillance d'Espace Habitat. Une liste représentera l'association aux élections du conseil d'administration d'Habitat 08 qui aura lieu au mois de décembre 2010.

**La MJC Calonne** est chargée du développement culturel sur la Ville de Sedan.

**Le Centre Social de Torcy** est chargé de mettre en œuvre un contrat de projet sur le quartier de Torcy.

**Le Conseil Local de Sécurité Locale et de Prévention de la Délinquance** est l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité avec pour objectif de les rassembler et de les faire réfléchir ensemble pour aboutir à un programme d'actions et à une évaluation.

Deux niveaux constituent le socle de ces missions :

- l'observation, l'information, l'anticipation par le biais essentiellement d'outils d'évaluation de la délinquance (observatoire et de réunions partenariales),
- la coordination et l'animation au travers des instances et des groupes territoriaux, et par le soutien d'actions.

### **La Fédération Ardennaise des Centres Sociaux**

- Accompagner les associations et les collectivités locales dans la création de centres sociaux.

- Soutenir les équipes des centres, salariés et bénévoles, dans leurs actions.

- Favoriser les échanges entre les centres et le développement de projets communs.

- Développer les centres sociaux : diagnostic de territoire, élaboration du projet social, outils de pilotage et d'évaluations.

- Former les acteurs salariés et bénévoles : qualité de l'accueil, accompagnement des projets des jeunes et ceux des familles.

- Représenter les centres auprès des institutions pour promouvoir le projet centre social.

- Participer au développement des territoires sur les Ardennes avec d'autres partenaires.

**Le Groupement Régional de Santé Publique et l'Agence Régionale de Santé Publique** : les Agences Régionales de Santé ont pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble de notre système de santé. Elles sont responsables de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elles garantissent une approche plus cohérente et plus efficace des politiques de santé menées sur un territoire et permettent une plus grande fluidité du parcours de soin, pour répondre aux besoins des patients.

## **ANALYSE PARTIELLE DES PRODUCTIONS DES PARTENAIRES**

## **Analyse partielle de l'évaluation (Alter Ego)**

### **\* Points faibles :**

Les analyses financières sont partielles et ne permettent pas aux acteurs d'avoir une vision globale des moyens déployés sur le territoire.

De nombreux partenaires financés étaient absents aux réunions.

Les habitants et les usagers n'ont pas été invités à participer aux différentes phases de travail. (Réunion publique, presse, ...)

Cette démarche s'est inscrite dans la durée mais en l'absence d'un calendrier prévisionnel.

Les évaluations annuelles des actions du C.U.C.S. ont été présentées uniquement sur 2007 et 2008. Les analyses, par porteur, n'ont pas été partagées, chaque structure restant destinataire de la sienne.

Aucune préconisation n'a été présentée.

Addition de projets et non projet global.

### **\* Points forts :**

L'externalisation de cette mission a contribué à une plus grande neutralité.

Aide à la méthodologie pour les projets.

Débat contradictoire et analyse sur le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en général, avec le cabinet spécialisé.

Amélioration de la qualité de présentation des projets.

### **\* Perspectives :**

Evaluation et prospective Alter Ego 2007/2009. Une démarche validée par les élus.

*Evaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Sedan, en cours depuis trois exercices, a mobilisé de manière organisée et régulière, les élus et les techniciens en charge du dispositif, mais aussi et surtout de nombreux porteurs de projets.*

*La nécessité d'anticiper une future contractualisation s'est méthodiquement imposée comme une nécessité au cours de ces derniers mois. En conséquence, nous avons proposé aux élus de tirer profit de toute l'expérience accumulée ces dernières années pour organiser une réflexion partagée avec les partenaires permettant de tirer les enseignements de ce qui a bien fonctionné au titre de l'actuel*

contrat, et de réfléchir aux nouvelles orientations qui pourraient alimenter une nouvelle contractualisation.

Après avoir précisé leurs attentes et clairement fixé les règles de l'exercice, les élus ont validé une démarche qui consistait à engager un dialogue prospectif avec le plus grand nombre d'acteurs dans le cadre de trois ateliers thématiques qui se sont réunis chacun à deux reprises de décembre 2009 à février 2010.

### **Les thématiques des ateliers :**

Les trois ateliers mis en place ont été consacrés aux thématiques suivantes :

#### **ATELIER A :** *Le lien entre renouvellement urbain et cohésion sociale :*

*\* Animation :*

*Cabinet Alter Ego.*

*\* Composition :*

*Centre social Torcy-Cités*

*Centre social Le Lac*

*Femmes relais 08*

*Association Club de Prévention Sedan Ouest*

*Comité de Bassin d'Emploi du pays Sedanais*

*Rêves d'habitants*

*Permanence d'Accueil, d'Orientation et d'Information*

*Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes*

*Espace Habitat*

*OPAC 08*

*Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture 08 –*

*Agence Nationale de Rénovation Urbaine*

*Elus : Mme HUCORNE, Mr APOTHELOZ, Mr BESSADI*

*Direction Générale des Services Ville de Sedan*

*Service Projet Social Urbain, Ville de Sedan*

*Service Projet Social Urbain / volet insertion*

*Service action sociale et Centre Communal d'Action Sociale, Ville.*

#### **ATELIER B :** *Le volet éducatif (Volet scolaire et périscolaire, Projet de Réussite Educative,...) :*

*\* Animation :*

*Cabinet Alter Ego.*

*\* Composition :*

*Centre social Torcy-Cités*

*Centre social Le Lac*

*MJC Calonne*

*Association Club de Prévention Sedan Ouest*

*Réseau d'Ambition Réussite le Lac*

*Réseau d'Éducation Prioritaire FRENOIS*

Comité Départemental d'Education pour la Santé des Ardennes  
Service Projet Réussite Educative / Centre Communal d'Action Sociale,  
Ville de Sedan  
Service Scolaire, périscolaire, sports - Ville de Sedan  
Elus : Mr BERNARD ; Mme HUCORNE; Mr BESSADI  
Direction Générale des Services Ville de Sedan  
Service Projet Social Urbain, Ville de Sedan.

**ATELIER C : citoyenneté – prévention :**

\* Animation :  
Cabinet Alter Ego.

\* Composition :  
Centre social Torcy-Cités  
Centre social le Lac  
Femmes relais 08  
MJC Calonne  
Association Club de Prévention Sedan Ouest  
Réseau Ambition Réussite le Lac  
Réseau d'Education Prioritaire FRENOIS  
Permanence d'Accueil, d'Orientation et d'Information  
Elus : Mr BERNARD, Mr CLOSSE, Mr BESSADI, Mme HUCORNE  
Direction Générale des Services Ville de Sedan  
Service prévention et médiation, ville de Sedan  
Service Projet Social Urbain, Ville de Sedan

**Tenir compte des contextes nouveaux :**

Plusieurs éléments d'un contexte nouveau permettent de justifier le bien-fondé de cette réflexion.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que cette initiative tient compte d'une évolution quasi certaine du dispositif général de gestion de la politique de la ville dans le très court terme.

En effet, on peut estimer que le gouvernement, face aux critiques récurrentes qui caractérisent la politique de la ville, s'oriente visiblement vers sa reformulation a minima.

Tel paraît être le sens du rapport Hamel et André<sup>3</sup> qui propose de réaliser les opérations engagées en matière de rénovation urbaine et, pour le reste, de concentrer l'effort sur un petit nombre de quartiers très défavorisés relevant de communes ne disposant que de peu de moyens, laissant aux mieux nantis de celles-ci, la charge de concevoir elles-mêmes leur action selon des plans d'ensemble que l'Etat abondera à son gré.

Dans le contexte actuel de sérieux déficit budgétaire et compte-tenu de la « culture du résultat » prônée actuellement, une telle évolution semble tout à fait envisageable.

*En outre, et cela justifie toutes les réflexions en cours, le rapport recommande très fortement d'élargir le champ actuel des Contrats Urbains de Cohésion Sociale au service d'un **véritable projet de territoire**.*

*En second lieu, les contributions pour un nouveau document contractuel à Sedan, doivent tenir compte du fait que des politiques publiques majeures couvrent maintenant la plus grande partie du territoire, qu'il s'agisse des projets d' Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour les quartiers de TORCY et du LAC, ou qu'il s'agisse du dispositif acté au bénéfice de la restructuration du centre ancien dans le cadre de la procédure PNRQAD.*

*Le futur dispositif de cohésion sociale devra tenir compte de l'articulation et de l'avancement opérationnel de ces différentes politiques publiques.*

*Enfin, il existe à Sedan les bases d'un réel travail partenarial construites ces dernières années avec le soutien des élus tant dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que dans le cadre de l'Agence Régionale de Rénovation Urbaine 4.*

*Cette expérience accumulée est un atout considérable qu'il convient de faire vivre et d'utiliser pour améliorer encore le contenu des politiques publiques à venir.*

*C'est sur la base de ces différents constats qu'ont été menés les entretiens dans les trois ateliers.*

### **Ce que disent les partenaires associatifs :**

*D'une manière assez partagée, l'accent est mis sur le fait que des habitudes et des méthodes pour un travail régulier avec les représentants de la Ville de Sedan ont été mises en chantier ces dernières années, en profitant notamment des évaluations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du point d'étape du projet de l'Agence Régionale de Rénovation Urbaine.*

*Ces méthodes sont appréciées et constituent un réel capital qu'il convient d'utiliser et d'améliorer chaque fois que cela sera possible.*

*Toutefois, et de façon récurrente dans les trois ateliers, la clarté des objectifs généraux de l'actuel contrat pour le territoire n'est pas toujours évidente. On peut s'accorder sur le fait que la construction du contrat actuel s'est déroulée dans un contexte de relative précipitation et de façon un peu technocratique pour « coller » en particulier aux attentes de l'Etat.*

*En outre, les outils qui permettaient d'actualiser et de faire vivre le diagnostic de territoire étaient très fragiles ou souvent obsolètes (exemple statistiques INSEE).*

*Malgré les recommandations faites au moment de l'évaluation ou dans le cadre des appels à projets, le travail en commun au moment de la définition des actions est relativement rare. Cela concerne autant les relations entre les différentes associations, que les relations entre les associations et les partenaires financiers par exemple.*

*La lisibilité et l'articulation des différentes politiques publiques mises en oeuvre sur le territoire par l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités locales) ne sont pas évidentes pour les partenaires et mériteraient d'être améliorées.*

*La prise en compte des habitants dans le dispositif général n'est pas suffisamment affirmée.*

### **Faire vivre le dialogue entre les élus et les partenaires :**

*Même si cela peut apparaître comme une évidence, il semble clair que la multiplication des rencontres entre les représentants de la Ville (élus et techniciens) et les partenaires du monde associatif doit être favorisée.*

*C'est vrai pour les mois à venir au titre de l'exercice 2010 pour ce qui concerne la façon dont sera animée la phase de diagnostic qui permettra aux élus de consolider leur choix pour un futur contrat ; c'est vrai, d'une manière plus générale, car des habitudes sont maintenant prises et il serait difficile de revenir en arrière.*

*En outre, ce dialogue régulier et organisé doit aussi être l'occasion de bien définir quel est le rôle de chaque partenaire à l'intérieur du dispositif : les uns font des choix politiques sur la base d'un diagnostic qui peut être partagé, les autres apportent leur expertise et assurent, dans le cadre de leurs compétences, le développement des projets au plus près du terrain et des habitants.*

### **Doter le territoire d'un observatoire performant au service de tous les acteurs :**

*Ici encore, l'idée n'a rien d'originale en théorie, et pourtant il s'agit d'un outil qui fait terriblement défaut à Sedan. Compte-tenu des politiques publiques mises en oeuvre sur le territoire, compte-tenu des engagements contractuels à venir, il apparaît, aujourd'hui, comme une évidence, de se doter d'un tel outil. Il suffit d'être en situation d'évaluateur pour se rendre compte combien il est difficile, de manière quasi systématique, de mesurer quantitativement et qualitativement les effets réels des politiques mises en oeuvre.*

*Quelle est la situation d'origine ? Comment mesurer les écarts ?*

*La seule façon d'actualiser de manière pertinente et de faire vivre le diagnostic passe par un outil de ce type. Cela aura pour avantage d'alimenter le questionnement et les demandes des élus par exemple. Cela servira surtout à l'ensemble des partenaires qui pourront avoir accès à des données actualisées et au service de tous.*

*Cela nécessite impérativement un chef de file responsable et compétent (un service de la ville ? une structure ad hoc ? un partenaire associatif dans le cadre d'un projet ?...)*

*Le financement de départ pourrait être assuré dans le cadre d'un cofinancement entre tous les partenaires locaux. On peut également imaginer un financement sur la base d'adhésions des différents utilisateurs.*

*Il faut assurer non seulement la collecte de l'information mais surtout faire vivre le dispositif par des actualisations régulières.*

### **Développer les partenariats entre les structures :**

*Le constat d'un manque de collaboration entre les structures a été régulièrement fait au moment des ateliers.*

*Cette lacune provient soit d'une absence de temps permettant de favoriser ce type de montage, plus certainement d'un manque de culture du travail entre structures.*

*Les appels à projets d'un futur contrat pourraient faire de cette collaboration une obligation dans un certain nombre de cas où la mutualisation des moyens favoriserait le développement d'actions sur l'ensemble du territoire.*

*Les centres sociaux reconnaissent d'ailleurs tout l'intérêt que peut représenter cette manière de travailler et plusieurs réflexions sont d'ores et déjà en cours.*

### **Instaurer des moments de rencontres entre les services de la Ville et les partenaires associatifs :**

*Des occasions de rencontres existent déjà. Toutefois il a été proposé, à plusieurs reprises, que des rencontres puissent être consacrées à un partage des orientations qui se préparent au titre des politiques expérimentales et à celles qui relèvent plus des crédits de droit commun de la Ville.*

*L'objectif est simple : il s'agit de bien comprendre quelles peuvent être les articulations possibles, les complémentarités, les concurrences inutiles.*

*On peut imaginer que ces rencontres soient organisées deux fois par an par la Ville.*

### **Favoriser l'implication des habitants :**

*La difficulté est constante, chacun s'accorde pour constater que les habitants ne sont pas assez associés au dispositif.*

*Faut-il favoriser l'information ? La communication ? La concertation ? Autant de concepts qui font appel à des actions claires et distinctes qui mériteraient une attention particulière au moment de la définition d'un prochain contrat.*

**Donner de la lisibilité aux différentes politiques publiques développées sur le territoire :**

*De nombreux partenaires agissent en même temps sur un même territoire, que ce soit au titre de politiques de droit commun (école, justice, police, action sociale, emploi...) ou au titre de politiques expérimentales.*

*Une mise en perspective régulière de ces différentes interventions permettrait une meilleure approche des atouts et des faiblesses du territoire. L'observatoire pourrait être un des lieux de clarification.*

**Porter une attention particulière aux populations les plus à l'écart :**

*Les intervenants se sont accordés sur le fait que certains publics étaient de plus en plus loin des dispositifs et qu'il y a, à cet égard, un réel déficit d'informations et de connaissances de leurs situations réelles.*

*Il s'agit d'un public relativement jeune qui devrait sans doute faire l'objet d'une stratégie différente au moment d'un prochain contrat. Là encore, l'information est insuffisante et mériterait plus de mobilisation.*

*Nous tenons à souligner combien cette étape s'est avérée décisive pour la suite de notre travail car, d'une part, elle a permis aux élus de nous préciser leurs attentes et la façon dont ils souhaitaient orienter cette politique publique dans le cadre du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), d'autre part, elle a été l'occasion de préparer, dans de bonnes conditions, la présentation de la démarche générale à l'ensemble des partenaires et, en particulier, aux représentants du secteur associatif présents à Sedan.*

*Il faut se souvenir également que les conditions de la mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation n'étaient pas réellement réunies et qu'il s'agissait d'une expérience nouvelle pour nombre d'acteurs.*

*C'est sans aucun doute grâce à la volonté des élus et à leur souhait de changer les modes de fonctionnement avec les associations, en instaurant plus de dialogue, plus de concertation et d'explications, que cette démarche a été rendue possible.*

*Pour résumer, nous pourrions dire que cette première étape a mis en évidence un projet politique fort qui a fortement légitimé la démarche d'évaluation, et dans la foulée, le travail de tous les techniciens concernés. Evaluation et prospective Alter Ego 2007/2009.*

## Analyse partielle de l'évaluation de l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire :

### \* Points faibles :

Les cahiers des charges et les conclusions n'ont jamais fait l'objet de débats contradictoires avec les partenaires qui ont été audités. Ils ont été remis sur table à l'occasion de la réunion de présentation. Cette démarche ne favorise pas un partenariat co-construit. Il reste donc partiel, subi et à consolider.

Les analyses financières sont absentes et ne permettent pas aux acteurs d'avoir une vision globale des moyens déployés sur le territoire.

De nombreux partenaires financés étaient absents ou non invités (tickets loisirs, associations sportives et culturelles, centre de loisirs privé...).

Cette démarche s'est inscrite dans la durée mais en l'absence d'un calendrier prévisionnel.

Dans le rapport final, aucun retour n'est proposé à partir des documents analysés par le Cabinet (cahier des annexes) sur les actions de la Médiathèque, de l'Education Nationale, du Contrat Enfance et Jeunesse, du Contrat Educatif Local, ...

L'étude s'est attachée uniquement à répertorier les actions des deux centres sociaux et de la MJC Calonne qui ne sont pas les structures qui développent le plus d'actions (quantitatives) pour les jeunes contrairement à ce qui est affirmé. Les actions suivantes n'ont pas été prises en comptes : les associations sportives, les tickets loisirs, les actions de l'Education Nationale (Ecole ouverte), USEP,...

L'étude n'a pas pris en compte le Contrat Enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Commune du Pays Sedanais.

L'étude n'a pas pris en compte le Contrat Educatif Local signé avec la Ville de Sedan et l'Etat qui est un outil au service d'un projet éducatif territorial et qui a pour obligation :

- De réaliser un diagnostic de l'offre éducative locale et repérer les besoins dans ce domaine.

- De rédiger un projet éducatif territorial qui fixe des priorités éducatives pour la jeunesse.

- D'associer au projet et faire intervenir les associations locales.

- De désigner un coordinateur et construire un comité de pilotage local.

- De favoriser un meilleur accès des jeunes de 11 à 17 ans aux activités sportives, socio-éducatives, hors du temps scolaire.

**L'étude n'a pas pris en compte l'instruction du 25 octobre 2000 relatif au Contrats Educatifs Locaux où l'Etat réaffirme sa conviction que l'éducation est une mission partagée et sa volonté de faire du Contrat Educatif Local le contrat fédérateur des politiques éducatives.**

**L'étude n'a pas pris en compte le dispositif « projet éducatif local » qui consiste à dire ce que les acteurs locaux envisagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités et conduire les générations successives d'enfants, habitant sur leurs territoires jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.**

**\* Points forts :**

Suite à l'intervention de l'institut, un calendrier de réunions a été programmé avec les deux centres sociaux pour formaliser un projet politique partagé sur la base de l'évaluation et des objectifs issus du rapport final de l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

**Analyse partielle de l'évaluation (ORIV) :**

Les données socio démographiques de l'**Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville** serviront à présenter, de manière synthétique, le territoire de la Ville de Sedan.

**\* Points forts :**

Réalisation d'un document qui permet d'avoir une analyse sur le centre-ville.

**\* Points faibles :**

La Ville de Sedan n'a pas organisé de restitution publique avec les partenaires permettant un nécessaire débat contradictoire sur le document.

Un document incomplet a été distribué à l'Assemblée Générale de l'Association Club de Prévention Sedan Ouest.

La dénomination « centre-ville » est ambiguë.

**Analyse partielle du document de TECTONIS :**

A ce jour, le centre social ne dispose pas de documents récents faisant état d'une évolution du projet de rénovation pour le quartier.

Le rapport indique que : « *Bien que situé à proximité du Centre-Ville, le quartier souffre d'un manque d'échanges avec le cœur de la Cité et fait obstacle à l'accès et à la valorisation du Lac. L'avenue de Gaulle, actuellement sans traitement, a pour vocation de devenir l'axe fort de la liaison entre le quartier et le Centre-Ville.*

*Les principaux objectifs doivent être :*

- L'habitat /réhabilitation du bâti dégradé et valorisation du bâti de qualité.*
- Les liaisons entre le centre-ville et le quartier.*
- Ouvrir le quartier et favoriser les circulations vers les équipements sportifs, de loisirs et d'activités nautiques.*
- Rénovation de l'habitat et résidentialisation.*
- Axes routiers et pôles.*
- Axes piétonniers : jardin botanique et bords de Meuse.*

*En l'état actuel, on constate sur le quartier du Lac est séparé en deux sous-quartiers séparés par une voie en chicane.*

*La proposition partagée de la Ville et des offices logeurs consiste, dans la 1<sup>ère</sup> phase, en une démolition partielle de bâtiments et en la reconstruction de logements de substitution pour une partie de l'habitat.*

*La cohérence des voies de pénétration : axes routiers avec les pôles et axes piétonniers redessineront le quartier en îlots et sous-îlots.*

*La résidentialisation des sous-îlots concourra à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.*

*A l'avenir, les deux grandes tours (Tour Rubis et Tour Saphir) devront être détruites (Il semble que depuis, Espace Habitat ait décidé de ne pas détruire la Tour Rubis).*

*Une étude approfondie des conséquences de ces démolitions est nécessaire en amont de cette phase : relogement, carte scolaire...*

*De par son aménagement, le Lac renforcera l'attractivité et l'identité au quartier.*

*Cet équipement prendra toute sa dimension et sa vocation en tant qu'équipement destiné à l'ensemble des habitants de la Ville.*

*L'aménagement final du quartier montre un équilibre entre les axes de circulation, l'habitat et ses équipements rendront son attractivité au quartier.*

*Chaque phase du projet urbain de Sedan se fera dans la même démarche participative avec l'implication de tous les Sedanais.*

**\* Points forts :**

*Une prévision formalisée pour la structuration du quartier dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).*

### **\* Points faibles :**

A ce jour, on ne connaît pas à partir de quelle étude a été formalisée cette présentation qui, pour certaines affirmations, sont contestables.

Pas de débat contradictoire avec les habitants.

### **Analyse partielle de l'évaluation CO.M.M.E Partenaire, mandaté par le Conseil Général :**

Cette analyse, en cours, a alimenté notre réflexion sur le champ social et sur le fonctionnement des partenaires institutionnels avec le Conseil Général.

### **Analyse partielle d'une première évaluation avec le Conseil Général relative à l'appel à projets de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes concernant les adolescents :**

#### **Première rencontre...**

Lors d'une réunion de concertation relative à l'appel à projet : « Expérimentation en Direction des Adolescents âgés de 11 à 17 ans », les centres sociaux de la ville de Sedan ont souhaité utiliser ce dispositif pour impulser une nouvelle dynamique sur le territoire et favoriser des coordinations interinstitutionnelles. Ils décident à cette occasion d'organiser une entrevue avec les responsables du territoire d'Action Sociale du Sedanais.

#### **Deuxième rencontre...**

La Présidente et le Directeur du Centre Social Le Lac, le Directeur du Centre Social de Torcy ont organisé un échange avec les responsables du territoire d'Action Sociale du Sedanais, les techniciens de la Caisse d'Allocations familiales pour présenter leur intention de recentrer, au bénéfice des 11 -17 ans, leur action « Missions jeunes » financée, en partie, par le Conseil Général des Ardennes. Les projets doivent être complémentaires avec les dispositifs existants.

Les objectifs de la rencontre étaient :

\* D'analyser les effets de l'expérimentation afin qu'ils n'entrent pas en concurrence avec des dispositifs déjà mis en place au sein des structures.

\* D'associer, dans la mesure du possible, les agents territoriaux du Conseil Général en amont de la mise en œuvre des projets.

\* D'informer le Responsable du Territoire d'Action Sociale du Sedanais de la volonté du Centre Social Le Lac et du Centre Social de Torcy d'utiliser les crédits attribués, par le Conseil Général, aux structures, pour l'expérimentation des 11 – 17 ans dans le temps des loisirs.

Ce premier échange a permis de définir la nécessité de changer le regard sur les adolescents, de produire de l'intelligence collective en travaillant ensemble, en

adoptant une posture réflexive, en acceptant de mettre à distance pour mieux les analyser et les comprendre, la représentation de chacun sur l'adolescence.

Dans les premiers échanges, la manière de penser, les relations avec les adolescents faisaient la part belle aux représentations dominantes sur l'adolescence « en danger » : prédélinquante, menace de l'ordre public, comme si elle se réduisait à cette représentation négative.

« Il ne s'agit surtout pas de nier la réalité de certaines formes de violence et de délinquance, mais de se prémunir contre les amalgames et les représentations trop monolithiques ».

Les intervenants ont considéré que l'action devrait dépasser le maintien de la paix sociale et qu'il était de leur responsabilité que les adolescents soient reconnus sur le territoire autrement que comme menace. Les actions devront être préventives et tenter de tarir le flux des jeunes adultes en difficulté. Le responsable du territoire d'Action Sociale du Sedanais propose l'organisation d'une nouvelle rencontre avec la Directrice des Interventions Sociales Ardennaises.

4 AOUT 2010

### **Troisième rencontre...**

Le Directeur du Centre Social de Torcy accueille dans ces locaux, la Présidente, le Vice-Président et le Directeur du Centre Social Le Lac, la Directrice des Interventions Sociales Ardennaises, le Responsable du Territoire d'Action Sociale du Sedanais.

Le Directeur du Centre Social Le Lac, à la demande de ses deux élus et du Directeur du centre social de Torcy, présente les intentions des deux structures d'utiliser les financements du Conseil Général, en complément de ceux de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du projet expérimental en direction des adolescents âgés de 11 à 17 ans. Il précise que pour le Centre Social le Lac, la tranche d'âges accueillie serait les 11 à 15 ans et pour Torcy 11 à 17 ans.

La Directrice des Interventions Sociales Ardennaises souhaite faire un point global sur la politique d'intervention du Conseil Général dans les centres sociaux. Le Directeur du centre social de Torcy évoque les problématiques du programme départemental d'insertion. Les échanges sont constructifs. Les deux directeurs des centres sociaux confirment l'investissement du Responsable du Territoire d'Action Sociale du Sedanais dans la mise en œuvre d'une politique partenariale avec ses services.

L'ensemble des participants souligne la nécessité de répondre à l'appel à projet dans les délais exigés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Directeur du centre social de Torcy indique que les exigences de l'expérimentation et la convention signée avec le Conseil Général sont compatibles. Le Directeur du Centre Social Le Lac affirme que l'ensemble des acteurs a l'occasion de renforcer la cohérence des deux dispositifs qui n'ont pas vocation à entrer en concurrence, mais au contraire à être complémentaires et à s'inscrire pleinement dans la protection de l'enfance.

Les principaux éléments de l'appel à projets sont de nouveau évoqués.

Les représentants des centres sociaux s'engagent à transmettre, en toute urgence, leur projet au Président du Conseil Général et une copie à la Présidente de la Commission d'Action Sociale. Une nouvelle rencontre sera organisée à la rentrée de septembre.

### **\* Perspectives :**

Cette démarche sera poursuivie avec les autres partenaires. Elle aura pour finalité de sortir les partenaires de leur logique sectorielle, en respectant les compétences de chacun, quel que soit leur niveau d'intervention, qu'ils soient élus, services municipaux, services déconcentrés de l'État, associations...

Cet effort partenarial deviendra alors un facteur très favorable d'évolution sur l'espace local.

Il s'agira de concevoir un dispositif d'actions partenariales qui intégrera un processus d'évaluations participatives, véritable outil de réflexion collective et d'accompagnement de l'action.

**Le Conseil Général, malgré sa compétence majeure dans le domaine de la protection de l'enfance, n'est pas signataire du Contrat Enfance Jeunesse.**

### **Analyse globale de l'évaluation de la Confédération Nationale du Logement :**

*Notre implantation dans les quartiers de Sedan nous a mis en première ligne pour l'accompagnement des locataires dès l'annonce des chantiers de rénovation urbaine.*

*La démolition des habitations implique le relogement des locataires. Ces opérations sont le plus souvent accueillies avec inquiétude par les habitants. Elles signifient un bouleversement important et imposé.*

*Leurs questions portent sur les solutions de relogement, les conséquences sur les loyers et les charges ou encore, le temps que prendra le projet. Nous sommes donc présents dans le suivi de l'opération, par un accompagnement individuel lorsque nous sommes sollicités par les habitants sur une problématique particulière, avant, pendant ou après le relogement.*

*La Confédération Nationale du Logement fédère des associations de locataires et du fait de notre implantation de longs termes dans les quartiers, nous sommes reconnus comme un partenaire par les communes et les bailleurs dans la concertation.*

*Si, suite à la signature de la charte de relogement, nous avons été conviés aux cellules de relogement, force est de constater que ces réunions sont au point mort depuis plus d'un an. Si la Ville communique régulièrement sur la partie architecturale du projet, elle laisse dans le flou l'impact sur les habitants. C'est par nos représentants au Conseil d'Administration d'HABITAT 08 et au conseil de*

*surveillance d'Espace Habitat que nous pouvons avoir des nouvelles plus précises. Il faut cependant reconnaître que la principale difficulté est due à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, elle-même, car les projets mettent beaucoup de temps à se mettre en place.*

*Néanmoins, tout n'est pas noir. Il est important de souligner que les enquêtes réalisées après relogement révèlent une satisfaction importante, même chez des personnes fortement récalcitrantes au début. En effet, l'opération a pu être, par exemple, une opportunité de changer de quartier et d'accéder à un logement neuf.*

*Nous attendons beaucoup aussi de la G.U.S.P. (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité). Pour nous l'implication des habitants est essentielle. Au sein des démarches de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, on constate que la maîtrise des charges locatives est un enjeu fort de mobilisations identifiées par les habitants, que ce soit afin d'assurer un suivi et un contrôle régulier, en termes de qualité du service rendu par les sociétés en charge de la maintenance, de l'entretien des parties communes ou des espaces extérieurs, ou encore afin de réduire les coûts, par exemple, sur la question des encombrants. Selon nous, il y a un enjeu à élaborer et à mettre en place des outils communs pour un meilleur suivi des engagements au niveau de l'agglomération afin d'avoir une visibilité sur les actions menées et leurs résultats à court, moyen et long terme.*

*Pour cela, il est important de rapprocher encore les différents niveaux que peuvent être l'action de proximité, les rencontres inter-partenaires et le pilotage politique.*

**Les membres du Conseil d'Administration sont en plein accord avec cette analyse.**

### **Analyse globale de l'évaluation de la MJC Calonne :**

Depuis la signature d'une convention de partenariat, les deux structures ont mené de très nombreuses actions communes (participation à des ateliers organisés par la MJC dans le cadre de mixité sociale, spectacles décentralisés au Centre Social Le Lac).

Les projets déposés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ont fait l'objet de réunions de travail avec les Bureaux des deux Conseils d'Administration, en présence des Directeurs.

Le bilan du partenariat a été réalisé avec les Bureaux des deux Conseils d'Administration, en présence des Directeurs.

### **\* Perspectives :**

Le partenariat sera renforcé à travers la co-construction de projets communs et dont l'objectif principal sera la mixité sociale pour tous les publics.

## **Analyse globale de l'évaluation du centre social de Torcy :**

Depuis la signature d'une convention de partenariat, les deux structures ont mené de très nombreuses actions communes (Fonds d'Aides Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible (FACEJ ZUS), ateliers communs dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs, prêts de matériel...) et produit des projets communs (Agence Régionale de Santé, projet santé).

L'arrivée du nouveau directeur a renforcé considérablement les collaborations, les analyses, les propositions communes en direction des collectivités (projet adolescents).

## **Analyse partielle du Conseil Local de Sécurité Locale et de Prévention de la Délinquance :**

### **\* Point faibles :**

Il ne se réunit en formation plénière qu'une fois par an alors que les statistiques et les témoignages des partenaires laissent entrevoir une situation sur la délinquance inquiétante.

Aucun programme d'actions ni d'évaluations n'est réalisé. Chaque partenaire fait une liste des actions qu'il mène au titre de sa structure et de son fonctionnement sans qu'il y ait de véritable projet commun (informations, outils,...).

Depuis 2007, l'ensemble des partenaires déclarent leur volonté d'une meilleure coopération entre les acteurs sans que ce soit suivi d'aucun fait.

A notre connaissance, il n'existe pas de comité restreint jouant le rôle de comité de pilotage et de suivi du Contrat Local de Sécurité ou, s'il existe, nous n'y sommes pas invités.

Il n'existe pas de groupes de travail opérationnels, thématiques ou territoriaux, de cellules de veille.

Le Conseil Local de Sécurité Locale et de Prévention de la Délinquance, à travers son rôle de coordination et d'animation, ne mène pas des actions de prévention et ne présente pas de budget pour mettre en œuvre éventuellement ses actions.

A notre connaissance, les partenaires ne sont pas invités à proposer des demandes de subventions pour mettre en œuvre des actions.

Si des financements existent, ils ne sont jamais abordés dans les réunions plénières de cette instance, malgré la loi du 5 mars 2007 qui prévoit la création d'un fond interministériel à la prévention de la délinquance.

A notre connaissance, nous ne sommes pas informés du montant de la subvention départementale au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) et de ses modalités d'attribution.

La politique de sécurité et de prévention de la délinquance partenariale est partagée uniquement à travers des constats, des statistiques, des témoignages.

Le Maire de Sedan indique que Sedan est au 267<sup>ème</sup> rang sur 400 villes classées en matière de civilité.

La vidéo protection (5 caméras et 8 prochainement) est un moyen qui a été mis en place en dehors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La mise en place de médiateurs par la Ville de Sedan et financée par l'Etat n'a pas été abordée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**\* Points forts :**

L'ensemble des acteurs ont la volonté de mettre en place, sur Sedan, une meilleure coopération entre les différents acteurs.

Création, premier trimestre 2011, d'une cellule de veille.

Le représentant de la Direction Départementale de la Cohésion et de la Protection des Populations a insisté sur le travail de fond réalisé par les clubs sportifs et les centres sociaux en matière de citoyenneté et sans qui la situation serait autrement plus grave.

**Analyse partielle de la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux :**

**\* Points forts :**

Constitution d'une structure fédérative aux attentes diverses.

Faire « union » entre des équipements soumis à une forte tension économique et politique du fait de l'évolution contemporaine de la vie associative dans un contexte de libéralisation sociale.

Impliquer les acteurs dans une logique qui dépasse chaque centre.

Elaboration d'une politique départementale.

**\* Points faibles :**

Pas de projet politique.

Manque d'implication des élus de chaque centre aux instances décisionnelles.

Application très partielle des statuts.

Fonctionnement démocratique superficiel.

Représentativité de la Fédération au sein des différentes instances par les salariés de la Fédération, au détriment des élus

Gouvernance depuis 20 ans par les mêmes élus.

Absence des jeunes générations à la gouvernance de la Fédération.

Absence de compte-rendu et procès-verbaux de Conseils d'Administrations et d'Assemblées Générales.

Désaccord profond sur les négociations avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé Publique.

**Extrait du rapport moral du Centre Social Le Lac 2010 :**

*Plus que jamais, nous revendiquons qu'il serait nécessaire, pour plus de cohérence et d'efficacité, d'établir avec l'État, les collectivités territoriales, la Caisse d'Allocations Familiales, un contrat de projet sur quatre ans garantissant des financements constants sur la base d'un diagnostic partagé et d'un projet co-construit par tous.*

*En 2009, nous avons émis la proposition que la Fédération des Centres Sociaux, qui regroupe 16 centres, puisse porter cette démarche, car chaque centre social est confronté aux mêmes problématiques. Nous n'avons pas, à ce jour, été entendus.*

*La Fédération des Centres Sociaux devient l'interlocuteur privilégié de beaucoup d'organismes publics. Nous pensons que c'est au détriment de notre liberté associative.*

*Les prochains représentants du centre social au sein de cette instance vont devoir prochainement défendre notre position sur des dossiers importants concernant la santé, les missions jeunes, le fonctionnement démocratique de cette association dont nous sommes membres.*

**Analyse partielle du Groupement Régional de Santé Publique et Agence Régionale de Santé Publique :**

**\* Points forts :**

Finances des porteurs de projets dans le domaine de la santé.

**\* Points faibles :**

Appel à projets complexes.

Obligation pour les centres sociaux d'intégrer leur projet au projet de la Fédération des Centres Sociaux en dehors de tout cadre légal.

Prise en compte d'un projet départemental de la Fédération des Centres Sociaux qui n'a pas été co-construit mais est une addition de projets de chaque centre.

Absence de prise en compte du fonctionnement des Ateliers Santé Ville.

Absence de prise en compte de la directive du Ministère de la Santé qui privilégiait le travail avec les Ateliers Santé Ville.

Appel à projets en direction des territoires prioritaires transmis seulement en septembre 2010.

Financement d'une fédération au détriment des objectifs d'efficience fixés par le gouvernement pour réduire le déficit public.

### **Perspectives générales :**

Le partenariat sera renforcé à travers la co-construction de projets communs, l'échange de matériels, de savoir-faire, de rencontres entre les habitants des deux Zones Urbaines Sensibles.

### **En conclusion :**

**De manière plus générale, on constate que les différents partenaires et les services des collectivités ne connaissaient pas le protocole d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales d'un Centre Social, et notamment la définition de la notion de territoire, zone de compétence, aire d'influence, animation globale...**

## 1.2 DEMARCHE

### **Une démarche dans le temps :**

Une réflexion permanente, en lien avec la définition du futur agrément « animation globale », que le Centre Social Le Lac souhaite obtenir afin de positionner ses actions **sur le quartier du Lac et le Faubourg du Ménil**. Nous avons engagé une concertation avec les différents acteurs du territoire dans un souci de cohérence entre les deux agréments :

- Prise en compte des travaux d'enquêtes et des préconisations des différents cabinets.
- Prise en compte des données socio démographiques des différents partenaires.
- Définition de la méthode de travail.
- Elaboration et mise en place de la consultation des usagers.
- Animation de groupes de travail, de réflexions et de décisions.
- Consultation des partenaires.
- Mise en place de la méthode d'évaluation interne.
- Validation du projet.

### **Une démarche participative :**

Consultation des partenaires afin :

- D'évaluer les besoins, les manques, recueillir les propositions.
- De présenter le centre social, ses actions, ses valeurs.
- De connaître les dynamiques et les spécificités du milieu associatif du territoire.
- De rencontrer les bénévoles.
- De connaître les motivations et les difficultés des partenaires.
- Présentation du centre social.
- Présentation des axes de travail.
- Présentation des besoins repérés.
- Elaboration des pistes d'actions.

Organisation de réunions d'évaluations des axes de travail définis dans le contrat 2007-2010 et de projections pour 2011-2014 :

- Mission de l'animation de la vie sociale.
- Mission de gestion de service.
- Mission d'ingénierie sociale et de développement local.
- Structuration du nouvel arbre d'objectif 2011-2014.
- Consultation validée par le Conseil d'Administration.

### **Une démarche rigoureuse :**

Elaboration de la méthodologie combinant plusieurs approches complémentaires :

- Consultation des usagers et enquêtes de satisfaction.
- Prise en compte des différents diagnostics des pouvoirs publics.
- Évaluation de chaque activité du centre social.
- Analyse historique, territoriale, économique, et la fréquentation du centre social.
- Validation de l'évaluation et synthèse permettant de :
  - \* Déterminer les finalités du centre social.
  - \* Définir les objectifs stratégiques et opérationnels pour les 4 années à venir, les actions prioritaires à conduire.
- Validation finale du projet par le conseil d'administration où siègent des représentants de la Ville et de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'ensemble des entretiens nous a permis de présenter aux partenaires :

- Une photographie précise de l'équipement dans l'ensemble de ses composantes.
- Une affirmation de la politique et des objectifs mis en œuvre par la structure.
- La visibilité des articulations entre les orientations du diagnostic partagé et le projet du Centre Social.
- Une lisibilité du cheminement de l'équipement dans sa mission d'animation globale, c'est-à-dire acteur de développement local et promoteur de la participation des habitants.
- Elaboration de synthèse validée par eux, consultation des services, organismes divers pour actualiser les données du territoire.
- Elaboration des grands axes du projet (issue de l'évaluation précédente, de l'actualisation des données du territoire, des besoins des habitants inspirés par les valeurs du centre social).
- Etc...

## 1.3 METHODE

Le bilan du Contrat de Projet 2007-2010 a été mis en œuvre dans le cadre d'évaluations annuelles.

### **Avec qui ?**

- Les membres du Conseil d'Administration.
- Les salariés du centre social.
- Les adhérents et les usagers.
- Les partenaires.

### **Où ?**

- En réunion de bureau, une fois par semaine.
- En Conseil d'Administration, une fois par mois.
- En Assemblée Générale, une fois par an.
- En réunions informelles ou formelles.

### **Comment ?**

- A travers des débats informels ou organisés avec l'ensemble des acteurs.
- Formalisé par des bilans et des évaluations écrites.
- En produisant un diagnostic partagé discuté et étayé par les acteurs.
- Des réunions collectives thématiques avec les acteurs locaux intervenant dans le domaine du logement, du social, de l'éducatif et de l'économie.
- Des entretiens déambulatoires auprès d'habitants du quartier du Lac.

Il s'appuie aussi sur :

- Une analyse de données statistiques INSEE (Sous-Préfecture de Sedan).
- Une analyse de données statistiques de la Caisse d'Allocations Familiales pour le quartier du Lac, de Torcy et de Sedan (convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes).
- Une analyse de données statistiques de la Caisse d'Allocations Familiales pour les Zones Urbaines Sensibles du département des Ardennes (Quartier du Lac et Torcy).
- Une étude intitulée « les villes et quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans le département des Ardennes, de Sylvain MONNOT, chef de projet.
- Une évaluation annuelle des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale réalisée avec le cabinet ALTER EGO.
- Une évaluation de la politique municipale et associative de la jeunesse à Sedan réalisée par l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire.
- Un diagnostic social partagé et préconisation réalisé par l'ORIV (Observatoire Régionale de l'Intégration de la Ville).

- Une évaluation réalisée par COMME PARTENAIRE mandaté par le Conseil Général.

- Le diagnostic du précédent Contrat de Projet 2007-2010.

- Les comptes rendus des réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

- Les rapports moraux, les comptes-rendus de réunions et d'activités, les courriers qui éclairent les problématiques dominantes sur le territoire déterminé et arrêté collectivement (difficultés, ressources, atouts, dynamique et attentes).

- Les comptes rendus d'activités du Centre Communal d'Action Sociale.

- Synthèse de l'Institut Montaigne.

- Enquête du Comité Français d'Education pour la Santé.

### **Quand ?**

- Tout au long du projet de 2007 à 2010.

#### En 2008, 2009 :

- Participation à l'évaluation annuelle des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec le cabinet ALTER EGO, mission financée par la Ville de Sedan.

- Participation au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sous la présidence du Maire de Sedan.

#### En 2009, 2010 :

- Participation à l'évaluation de la politique municipale et associative de la jeunesse à Sedan réalisée par l'Institut Nationale de l'Education et de la Jeunesse Populaire.

- Participation au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sous la présidence du Maire de Sedan.

- Participation au diagnostic social partagé et préconisation « centre-ville » réalisé par l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration de la Ville) pour la Ville de Sedan.

- Participation au diagnostic social dans la perspective de formaliser un projet de territoire réalisé par le consultant COM.M.E. Partenaire.

- Participation à de nombreuses réunions avec les élus et les services de la Ville de Sedan (Ateliers Santé Ville (A.S.V.), Contrat Urbain de Cohésion Sociale

(C.U.C.S.), Fond d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse Zone Urbain Sensible (FACEJ ZUS), Contrat Enfance Jeunesse, Projet Réussite Educative ...).

- Entretiens avec L'Inspecteur de Circonscription.
- Entretiens avec les directeurs des écoles maternelles et primaires.
- Entretiens avec les proviseurs du Collège Le Lac et Lycée Pierre Bayle.
- Participations aux réunions de Zones d'Education Prioritaire, de Réseaux d'Education Prioritaire, de Réseaux Ambition Réussite.
- Entretiens avec les responsables des organismes H.L.M.
- Entretien avec le Directeur de l'Action Sociale du Sedanais.
- Entretien avec les élus de la Ville de Sedan et les techniciens pour l'élaboration d'une contribution pour la future maison de quartier implantée sur le quartier du Lac.
- Entretien avec le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale.
- Réflexion avec l'ensemble des acteurs sur le bilan global (membres du Conseil d'Administration, salariés du Centre Social, adhérents et usagers, partenaires).

**CE QUI A ETE REALISE :  
LES ECARTS, LES PERSPECTIVES,  
L'ELABORATION DU NOUVEAU CONTRAT**

Avec la prise en compte :

- Des évolutions du territoire (démographie, urbanisme, économie).
- Des nouvelles orientations de la politique de la Ville.
- Des missions définies dans la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 31 décembre 1984.

Avec la prise en compte des politiques, des collectivités territoriales suivantes :

- La Ville de Sedan.
- La Communauté de Communes du Pays Sedanais.
- Le Conseil Général des Ardennes (RSA, PDI, Politique de la Jeunesse...).
- Le Conseil Régional Champagne-Ardenne.

Avec la prise en compte de la politique de l'Etat :

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S),
- Projet Ambition Réussite (P.R.E.).
- Plan de Cohésion Sociale.
- Contrats Locaux Accompagnement Scolaire (C.L.A.S).
- Loi pour l'égalité des chances.
- Comité Interministériel des Villes (CIV).
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).
- Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), rapport 2009.
- Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (A.C.S.E.).
- Etc...

Avec la prise en compte des dispositifs signés entre la Ville de Sedan et l'Etat :

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).
- Contrat Educatif Local (CEL).
- Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).
- Etc...

Avec la prise en compte des dispositifs signés entre la Ville de Sedan et la Caisse d'Allocations Familiales :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Contrat Enfance Jeunesse FACEJ ZUS
- Contrat de Projet du Centre Social Le Lac 2007/2010.

## **1.4 ACTEURS ET PARTENAIRES**

### **Partenaires institutionnels :**

- L'Etat, ses ministères, ses services, les organismes publics (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances...).
- Caisse d'Allocations Familiales.
- Ville de Sedan.
- Communauté de Commune du Pays Sedanais.
- Conseil Général.
- Conseil Régional.
- Mission Locale.
- Pôle Emploi.
- Agence Régionale de Santé.
- Les organismes H.L.M.
- Le Centre National pour le Développement du Sport.
- L'Agence de Services et de Paiements.
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes.
- Centre communal d'Action Sociale de la Ville de sedan.

Cette liste n'est pas exhaustive.

### **Partenaires scolaires :**

- L'ensemble des établissements scolaires du sedanais, primaire et secondaire.

### **Associations et structures locales :**

- Centre Social de Torcy.
- MJC Calonne.
- Ecole Sedanaise de Football.
- Confédération Nationale du Logement.
- Fédération des Centres Sociaux.
- Boule Sedanaise.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé des Ardennes.
- Médecine du Travail.
- L'Association Nationale de prévention en Toxicologie et en Addictologie.
- Culture du Cœur.
- L'Association Soins aux Toxicomanes.
- Etc...

Cette liste n'est pas exhaustive.

## **1.5 ATOUS ET DIFFICULTES RENCONTRES DANS LA DEMARCHE**

### **Atouts :**

Les rapports issus des différents cabinets évoqués précédemment ont permis de générer :

- De la réflexion.
- De la méthodologie.
- Des relevés de données socio démographiques.
- La formalisation des orientations des partenaires institutionnels.
- la mise à jour des forces et faiblesses des structures associatives et institutionnelles porteuses de projets.
- Une volonté de tous les acteurs de structurer et consolider les partenariats.

Le diagnostic continu a permis de faire comprendre son rôle dans le soutien de la vie locale au développement social, à la participation des habitants et à l'échange social.

Il a permis la réécriture après l'évaluation du précédent projet.

Il a permis de revoir les changements qui ont pu intervenir dans le territoire.

Il a été l'occasion de poser les bonnes questions aux bonnes échelles pour mettre en place éventuellement des actions nouvelles ciblées et efficaces et fonder l'action et l'évaluation.

Il centralisera dans un document unique les données socio démographiques du quartier du Lac issues d'études INSEE, Caisse d'Allocations Familiales, Etat... qui seront accessibles sur le site internet par tous les citoyens.

### **Difficultés rencontrées :**

- Associer et mobiliser à la démarche les différents acteurs.
- Respecter un calendrier.
- L'absence d'un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs nécessite l'analyse d'une multitude de documents pas toujours exploitables pour la spécificité du centre social.
- Difficulté d'exploiter et d'analyser les données statistiques socio démographiques.

A noter que certaines données statistiques ne nous ont pas été communiquées officiellement par l'Etat (Sous-Préfecture de Sedan, INSEE) et la Caisse d'Allocations Familiales (Zones Urbaines Sensibles).

Elles nous ont été transmises officieusement. Cette donnée factuelle interroge sur le partage des informations avec les partenaires. La démarche de diagnostic est chronophage pour les salariés du centre social qui sont obligés d'ajouter ce travail supplémentaire à leur mission.

## **2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE**

## **2.1 DELIMITATION DU TERRITOIRE**



## ZUS LE LAC :

La ZUS le Lac se situe sur 5 sections cadastrales : AT, AP, YD, AR et AS.

Seules les parcelles AT et AP sont concernées par les chiffres PPPI.

<b>Territoires</b>	<b>Nb RPPP</b>	<b>Nb PPPI</b>	<b>% PPPI</b>	<b>Population concernée</b>
<b>AT</b>	313	20	6,39	40
<b>AP</b>	291	47	16,15	97

La Ville de Sedan a souhaité que le Centre Social le Lac étende également sa zone d'influence au **Faubourg du Mesnil**. Cette demande a été validée par le Conseil d'Administration du Centre Social le Lac le 30 Novembre 2010.

Les responsables du Centre Social Le Lac ont engagé, en 2010, un débat sur la territorialisation avec la Ville de Sedan.

Il a été nécessaire de rappeler aux élus de la Ville de Sedan que c'était une caractéristique de l'intervention d'un centre social.

Cette réglementation n'empêche pas l'intervention du Centre Social Le Lac sur d'autres secteurs en complémentarité avec ses partenaires.

En 2010, les responsables du Centre Social Le Lac ont engagé un débat avec les techniciens du Territoire d'Action Sociale du Sedanais sur les échelles de territoire qui peuvent être différentes en fonction des institutions, des collectivités.

## **2.2 DONNEES STATISTIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION ET PROBLEMATIQUES DOMINANTES**

L'ensemble des données a été relevé dans les documents officiels suivants :

- Les villes et quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans le département des Ardennes, Sylvain MONNOT, Chef de projet, INSEE, avril 2009.

- Données Caisse d'Allocations Familiales, présentation Martine CORNET, Chargée d'Etudes, avril 2009.

- Données Sous-Préfecture, diagnostic Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010, indicateurs de situation Sedan, février 2010.

A noter que certaines données statistiques ne nous ont pas été communiquées officiellement par l'Etat (Sous-Préfecture de Sedan, INSEE) et la Caisse d'Allocations Familiales (Zone Urbaine Sensible). Elles nous ont été transmises officieusement. Cette donnée factuelle interroge sur le partage des informations avec le Centre Social Le Lac.

- Données Caisse d'Allocations Familiales, statistiques allocataires. La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes signe annuellement une convention avec le Centre Social Le Lac. Elle transmet, chaque année, des données statistiques.

Dans le cadre de l'examen de ces données, nous avons pris le parti de tirer la quintessence des documents relatifs aux éléments du quartier du Lac et à les situer dans la Ville et par rapport à l'autre Zone Urbaine Sensible (Torcy-Cité). Ce choix a pour objectif d'illustrer le caractère particulièrement difficile de la zone d'influence.

### **Les données de la Caisse d'Allocations Familiales :**

Un poids démographique des Zones Urbaines Sensibles (Le Lac et Torcy-Cité) très variable en termes de population allocataire : Le Lac 25 % et Torcy-Cité 8%.

	<b>Le Lac</b>	<b>Torcy-Cité</b>	<b>Sedan</b>
<b>Allocataires au 31.12.2009</b>	1092	493	4780

On constate que le nombre d'allocataires sur le Quartier du Lac est le double de celui de Torcy Cité. Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les allocataires du Faubourg du Ménil.

A noter qu'en comparaison avec 2005, on enregistre une stabilité d'allocataires sur Sedan : 4783 en 2005, et une perte de 219 allocataires depuis 2005 (soit une perte de 16,7 %).

En nombre de personnes couvertes par les prestations, le quartier du Lac est passé de 3062 à 2360.

**Statut familial des allocataires caractérisé par l'isolement (avec ou sans enfant) particulièrement pour le quartier du Lac**

	<b>Le Lac</b>	<b>Torcy-Cité</b>	<b>Sedan</b>
<b>Couples avec enfants</b>	212	178	1275
<b>Couples sans enfant</b>	108	51	400
<b>Hommes seuls</b>	213	113	953
<b>Femmes seules</b>	322	83	1274
<b>Seuls avec enfants</b>	237	68	878

On constate que le nombre de femmes seules (sans enfant) sur le quartier du Lac représente 29 % des allocataires, il est de 17 % à Torcy Cité et 27% pour Sedan.

La part des femmes seules dans le quartier du Lac est deux fois plus élevée qu'à Torcy. En nombre d'allocataires, c'est 4 fois plus.

Le nombre de femmes seules entre 2005 et 2009 est passé de 355 à 322. Cependant, sa part est restée à 29 %.

Les allocataires seuls avec enfants sur le quartier du Lac représentent 22 %, contre 14 % à Torcy et 18 % pour la Ville.

La part des allocataires seuls avec enfant(s) est 1,6 fois plus importante au Lac qu'à Torcy. En nombre d'allocataires, c'est 3,5 fois plus.

Entre 2005 et 2009, les allocataires seuls avec enfants sur le Lac sont passés de 293 à 237, la proportion est passée de 32 % à 22 %.

En nombre de couples avec enfants, le quartier du Lac est passé entre 2005 et 2009 de 328 couples à 212.

En nombre de couples sans enfants, le quartier du Lac est passé entre 2005 et 2009 de 115 couples à 108.

Le nombre d'hommes seuls entre 2005 et 2009 est resté stable (220 en 2005, 213 en 2009)

**Des allocataires plutôt plus âgés dans les ZUS :**

	<b>Le Lac</b>	<b>Torcy-Cité</b>	<b>Sedan</b>
<b>Allocataires &lt; 25 ans</b>	68	29	487
<b>Allocataires 25-35 ans</b>	204	127	1033
<b>Allocataires 35-45 ans</b>	244	100	1162
<b>Allocataires 45-55 ans</b>	229	117	934
<b>Allocataires 55-65 ans</b>	197	66	563
<b>Allocataires &gt;65 ans</b>	150	54	601

Les moins de 25 ans représentent 6 % des allocataires du quartier du Lac, cela représente la même proportion que celle de Torcy. Toutefois, en nombre d'allocataires ce sont 68 allocataires sur le quartier du Lac contre 29 à Torcy Cité, soit un peu plus du double.

Entre 2005 et 2009, le nombre d'allocataires de moins de 25 ans est passé de 95 à 68. Le pourcentage passe de 19 % à 6 %.

En ce qui concerne la proportion des plus de 55 ans, on note une part de 8 % plus important au quartier du Lac qu'à Torcy. En nombre d'allocataires, les plus de 55 ans sont trois fois plus nombreux au Lac. (Torcy : 120 allocataires contre 347 au Lac).

Sur le quartier du Lac, entre 2005 et 2009, le nombre des plus de 55 ans est resté stable.

C'est le nombre d'allocataires de la tranche d'âge 25 et 35 ans qui enregistre la baisse la plus importante.

### **Taille des foyers :**

Il est à noter que les foyers sans enfants représentent 59 % des allocataires sur le quartier du Lac contre 50 % à Torcy Cité et 55 % à Sedan.

	2005		2009	
	nombre	%	nombre	%
<b>Sans enfants</b>	690	52,6	643	58,9
<b>Avec 1 enfant à charge</b>	266	20,3	199	18,2
<b>Avec 2 enfants à charge</b>	181	13,8	145	13,3
<b>Avec 3 enfants à charge</b>	121	9,2	70	6,4
<b>Avec 4 enfants et plus</b>	53	4,1	35	3,2

### **Les enfants par tranche d'âge :**

	Le Lac Sedan		Torcy-Cité	
	2005	2009	2009	2009
<b>Moins de 3 ans</b>	126	189	76	723
<b>De 3 à moins de 6 ans</b>	129	202	70	610
<b>De 6 à moins de 12 ans</b>	265	345	139	1263
<b>De 12 à 16 ans</b>	216	327	132	1008
<b>De 17 à 18 ans</b>	85	131	60	385
<b>Total</b>	820	1194	477	3989

De manière générale, les pourcentages de répartition des tranches d'âges entre la Ville de Sedan, Torcy Cité et le Lac sont presque similaires. Le Lac accueille environ un peu plus de 20 % des enfants de la Ville de Sedan contre 12 % pour Torcy Cité.

En nombre d'enfants, la zone d'influence du Lac comporte en moyenne, dans toutes les tranches d'âges, 1,7 fois plus d'allocataires que sur celle de Torcy.

Entre 2005 et 2009, le Lac enregistre une perte de 374 enfants de moins de 18 ans. Sedan comptabilise 732 enfants de plus dans la même période.

### **Les ressources des allocataires :**

Parmi les 3 minimas sociaux (RMI, API, AAH) versés par la Caisse d'Allocations Familiales, seul **le RMI** est particulièrement présent dans les Zones Urbaines Sensibles (27 % contre 16 % hors Zones Urbaines Sensibles du département).

Les Zones Urbaines Sensibles sont particulièrement marquées par cet indicateur, si on le compare au taux ardennais qui est de 14.3 %.

Le quartier du Lac enregistre un pourcentage de bénéficiaires du RMI de 27 %. Il est de 32 % sur le quartier de Torcy.

En 2008, le nombre de bénéficiaires du RMI était de 372 sur le Lac, 116 à Torcy et 1023 à Sedan. En 2005, le nombre de bénéficiaires RMI sur le Lac était de 360.

Le quartier du Lac présente un solde négatif en allocataires mais le nombre de bénéficiaires du RMI est stable.

Sur les 6 Zones Urbaines Sensibles du département, le quartier du Lac enregistre le plus de bénéficiaires de la prestation **API** (Allocation Parent Isolé).

**Sur les 6 ZUS du département, le quartier du Lac enregistre la plus grande part d'enfants ayant des parents percevant des minimas sociaux.** Le taux atteint 42 % des enfants sur le quartier du Lac. Il est de 40 % à Torcy-Cité.

Sur les 6 Zones Urbaines Sensibles du département, le quartier du Lac comptabilise 9 % (3<sup>ème</sup> taux) de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), le quartier de Torcy enregistre 11 %, c'est le plus fort taux parmi les 6 Zones Urbaines Sensibles du département. (données 2008).

Au 31.12.2009, 46 bénéficiaires AAH à Torcy Cité et 103 sur le quartier du Lac, cela représente près de 27 % des allocataires répertoriés de la Ville de Sedan contre 12 % pour Torcy Cité.

Entre 2005 et 2009, le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux (RMI/API/RSA) est passé sur le quartier du Lac de 420 à 455.

En 2009, le quartier du Lac concentre 28 % des bénéficiaires des minimas sociaux (hors AAH) de la Ville. A Torcy Cité, le nombre de bénéficiaires en 2009 est de 198 soit 12 %.

### **Les données INSEE, « Les villes et quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans le département des Ardennes » avril 2009 :**

La Ville de Sedan n'échappe pas à la spirale négative des indicateurs du département. Le quartier du Lac cristallise des indicateurs extrêmement négatifs sur sa zone d'influence :

- Baisse démographique très marquée de la population entre 1999 et 2006.
- Déficit migratoire important.
- Poids démographique des quartiers très important : supérieur à la part des villes à Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine, Champagne-Ardenne et Ardennes.
- Des revenus déclarés faibles.
- Des revenus déclarés très inférieurs au niveau départemental, Sedan enregistrant les revenus médians les plus bas.
- Un tiers de la population possédant la CMU complémentaire se trouve dans la zone franche et les quartiers de Sedan. Cette ville enregistre le plus de bénéficiaires de cette CMU complémentaire.
- **Sur les 6 Zones Urbaines Sensibles, les quartiers du Lac et de Torcy dénombrent beaucoup plus d'ouvriers non qualifiés.**
- Un taux d'emplois faible dans les quartiers ardennais. Alors que ce taux d'emplois atteint environ 42 % dans les Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine, il est d'environ 30 % au Lac et moins de 25 % à Torcy Cité.
- Sur les 6 Zones Urbaines Sensibles, les indicateurs de chômage sont élevés, même dans les petits quartiers, le Lac et Torcy sont à un peu moins de 30 % de chômage quand ils atteignent 17 % dans les Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine.

En conclusion de ce rapport, il est souligné que les quartiers de Sedan sont **fortement défavorisés**.

**DONNEES SOUS-PREFECTURE,  
DIAGNOSTIC CONTRAT URBAIN DE  
COHESION SOCIALE 2010,  
INDICATEURS DE SITUATION SEDAN,  
FEVRIER 2010**

## - VOLET PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CITOYENNETE

Données DDSP au 31/12/2009

	2008	2009
	Sedan	Sedan
Nb de faits constatés délinquance générale	1637	1462
Nb de faits constatés délinquance de proximité	879	669
dont vols avec violence	24	19
vols à main armée	0	2
vols par effraction	103	114
dégradations	471	329
violences volontaires	81	106
violences à dépositaires de l'autorité	24	14
Taux d'élucidation délinquance générale	41,70%	45,70%
Taux d'élucidation délinquance de proximité	12,60%	17,20%
Plaintes	1469	1269
Répartition des personnes mises en cause		
Hommes : 13 et moins	15	10
13-15	49	48
16-18	65	59
18-39	248	285
40-59	64	49
plus de 60	3	2
Femmes : 13 et moins	2	2
13-15	6	13
16-18	8	16
18-39	50	51
40-59	17	16
plus de 60	0	0
Nb de situations sociales prises en compte		

(traitées par le travailleur social)		
Nb d'infractions commises dans les transports publics	3	1
dont commises dans les bus		
Nb d'infractions répertoriées au titre des violences urbaines	164	138
dont véhicules incendiés	61	66
IRAS	168	193
Nb de caméras (vidéo protection)	0	0

**Nombre de personnes accueillies et suivies dans le cadre des dispositifs d'aide aux victimes.  
(à voir avec associations d'aide aux victimes)**

## - VOLET HABITAT ET CADRE DE VIE

### NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX HABITAT 08

	1999	2007	2008
<b>SEDAN</b>	2419	2283	2283
<b>Dont Torcy Cité</b>	367	240	240
<b>Dont Le Lac</b>	919	908	908

#### Au 31/12/2007 :

Taux de vacances : **(en cours)**

Taux de rotation : 14,67 % (dont 13 % au Lac et 11,25 % à Torcy Cité)

#### Au 31/12/2008 :

Taux de vacances : **(en cours)**

Taux de rotation : 13,05 % (dont 11,67 % au Lac et 8,33 % à Torcy Cité)

### NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ESPACE HABITAT

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
<b>SEDAN</b>	1458	1442	1411
<b>Dont Torcy Cité</b>	109	135	139
<b>Dont Le Lac</b>	698	655	621

#### Au 31/12/2007 ;

Taux de vacances : 2,95 % (dont 5,30 % au Lac et 0 % à Torcy Cité)

Taux de rotation : 13,92 % (dont 15,89 % au Lac et 1,83 % à Torcy Cité)

#### Au 31/12/2008 :

Taux de vacances : 4,92 % (dont 7,94 % au Lac et 0,74 % à Torcy Cité)

Taux de rotation : 16,27 % (dont 20,73 % au Lac et 4,48 % à Torcy Cité)

**Au 31/12/2009 :**

Taux de vacances : 5,32 % (dont 8,70 % au Lac et 2,88 % à Torcy Cité)

Taux de rotation : 13,92 % (dont 17,28 % au Lac et 8,15 % à Torcy Cité)

**NOMBRE DE PROCEDURES D'EXPULSIONS (ASSIGNATION EN RESILIATION  
DU BAIL EN 2009)**

70 dans le parc public.

49 dans le parc privé

**IMPACT DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE**

	1 999	BILAN 1999 – 2009		
	NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX 1999	NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX DEMOLIS	NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX RECONSTITUES	EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PERIODE
Torcy		166	260	-140
Le Lac		0	0	0
Sedan		166	260	-140

**DONNEES SUR LE LOGEMENT INSALUBRE EN 2007**

**- Précisions méthodologiques :**

- PPPI = parc privé potentiellement indigne

- Les limites des sections cadastrales ne correspondent pas aux limites des ZUS.

Territoires	Nb RPPP	Nb PPPI	% PPPI	Population concernée
Sedan	4971	642	12,91	1399

### **ALLOCATAIRES LOGEMENTS CAF 2008**

	<b>Torcy</b>	<b>Le Lac</b>	<b>SEDAN</b>	<b>DEPARTEMENT</b>
<b>Allocataires parc privé</b>	56 12,9%	149 11%	1240 26,5%	11079 22,3%
<b>Allocataires parc public</b>	233 53,6%	1036 76,8%	2229 47,7%	13113 26,4%
<b>Allocataires en foyer</b>	41 9,4%	6 0,4%	103 2,2%	1011 2%
<b>Allocataires en accession</b>	12 2,8%	5 0,4%	93 2%	3616 7%
<b>Allocataires en maisons de retraite</b>			18 0,4%	713 1,4%

Le pourcentage est exprimé par rapport au nombre total d'allocataires du territoire visé.

### **ALLOCATAIRES LOGEMENT CAF EN IMPAYES DE LOYER 2008**

- SEDAN : 20
- DEPARTEMENT : 130

## - VOLET SANTE

### NOMBRE D'ALLOCATAIRES CAF 2008

	Le Lac	Torcy Cité	Sedan	Dépt
<b>Nbre Allocataires</b>	1 349	435	4677	<b>49758</b>
<b>Nbre Allocataires_RMI</b>	372	116	1023	<b>7026</b>
<b>Nbre Allocataires_AAH</b>	118	44	382	<b>4880</b>
<b>Nbre Allocataires API</b>	56	17	163	<b>1130</b>
<b>Nbre allocataires monoparents</b>	288	70	874	<b>7070</b>
<b>Nbre Personnes couvertes par les prestations</b>	2 920	1 130	10763	<b>137709</b>
<b>Nbre Personnes couvertes par le RMI</b>	804	264	2204	<b>14835</b>
<b>Nbre Personnes couvertes par l'AAH</b>	201	89	606	<b>7482</b>
<b>Nbre Personnes couvertes par l'API</b>	166	47	459	<b>3180</b>
<b>Nbre Allocataires AAH moins de 25 ans</b>	<5	<5	22	<b>333</b>
<b>Nbre Allocataires AAH 25 - 49 ans</b>			202	<b>2788</b>
<b>NbreAllocataires AAH 50 ans et +</b>			159	<b>1759</b>
<b>Nbre Allocataires RMI/API moins de 25 ans</b>	33	14	120	<b>736</b>
<b>Nbre Allocataires RMI/API 25 - 49 ans</b>	295	98	828	<b>5770</b>
<b>Nbre Allocataires RMI/API 50 ans et +</b>	100	21	238	<b>1650</b>

## NOMBRE D'ALLOCATAIRES CAF 2008 EN %

	Le Lac	Torcy Cité	Sedan	Dépt
<b>Nbre Allocataires</b>	<b>1 349</b>	<b>435</b>	<b>4677</b>	<b>49758</b>
<b>% Allocataires_RMI</b>	<b>27,6%</b>	<b>26,7%</b>	<b>21,9%</b>	<b>14,1%</b>
<b>% Allocataires_AAH</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,1%</b>	<b>8,2%</b>	<b>9,8%</b>
<b>% Allocataires API</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,3%</b>
<b>% allocataires monoparents</b>	<b>21,3%</b>	<b>16,1%</b>	<b>18,7%</b>	<b>14,2%</b>
<b>Nbre Personnes couvertes par les prestations</b>	<b>2 920</b>	<b>1 130</b>	<b>10763</b>	<b>137709</b>
<b>% Personnes couvertes par le RMI</b>	<b>27,5%</b>	<b>23,4%</b>	<b>20,5%</b>	<b>10,8%</b>
<b>% Personnes couvertes par l'AAH</b>	<b>6,9%</b>	<b>7,9%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,4%</b>
<b>% Personnes couvertes par l'API</b>	<b>5,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,3%</b>	<b>2,3%</b>
<b>% Allocataires AAH moins de 25 ans</b>	<b>&lt;5</b>	<b>&lt;5</b>	<b>5,8%</b>	<b>6,8%</b>
<b>% Allocataires AAH 25 - 49 ans</b>			<b>52,9%</b>	<b>57,1%</b>
<b>% Allocataires AAH 50 ans et +</b>			<b>41,6%</b>	<b>36%</b>
<b>% Allocataires RMI/API moins de 25 ans</b>	<b>9,8%</b>	<b>7,9%</b>	<b>10,1%</b>	<b>9%</b>
<b>% Allocataires RMI/API 25 - 49 ans</b>	<b>74,2%</b>	<b>67,6%</b>	<b>69,8%</b>	<b>70,7%</b>
<b>% Allocataires RMI/API 50 ans et +</b>	<b>23,4%</b>	<b>15,8%</b>	<b>20,1%</b>	<b>20,2%</b>

## **- VOLET EDUCATION**

### **TAUX DE RETARD A L'ENTREE EN 6 ème**

<b>Collège</b>	<b>2008/2009</b>	<b>2009/2010</b>
<b>Le Lac</b>	34,07 %	29,41 %
<b>Département</b>	21,11 %	18,55 %

### **TAUX DE RETARD COLLEGE ANNEE 2009/2010**

	<b>6ème</b>	<b>5ème</b>	<b>4ème</b>	<b>3ème</b>
<b>Le Lac</b>	35,7 %	36,4 %	45,7 %	41,2 %
<b>Département</b>	20,2 %	24,9 %	25,5 %	25,2 %

### **RESULTATS BREVET 2009**

- Taux de réussite Le Lac : 57,89 %
- Taux de réussite départemental : 82,6 %

### **BOURSIERS 2009/2010**

- Le Lac : 73,27 %
- Département : 36,86 %

### **TAUX D'ORIENTATIONS SECONDE GENERALE**

	<b>2005</b>	<b>2009</b>	<b>Evolution</b>
<b>Le Lac</b>	43,8 %	44,8 %	+1 %
<b>Département</b>	59,8 %	59 %	-0,8 %

## CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES DES FAMILLES

	2004		2009		Evolution	
	FAV	DEF	FAV	DEV	FAV	DEV
<b>Le Lac</b>	6,5	81,9	4,3	84,1	-2,2	+2,2
<b>Département</b>	20,6	58,2	20,5	57,5	-0,1	-0,7

## - VOILET ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### VOLUME ET TYPOLOGIES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

DEFM Novembre 2009		
Commune		SEDAN
Catégorie d'inscription	Demandeur en ZUS	
Cat 1,2,3	En ZUS	526
	Hors ZUS	1127
Cat 4,5	En ZUS	79
	Hors ZUS	225
Cat 6,7,8	En ZUS	66
	Hors ZUS	221

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2010 par âge**

Commune		SEDAN
Age	Demandeur en ZUS	
-25 ans	En ZUS	148
	Hors ZUS	343
25 à 49 ans	En ZUS	420
	Hors ZUS	1042
50 ans et +	En ZUS	133
	Hors ZUS	244
Total		2330

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2009 par âge**

Commune		SEDAN
Age	Demandeur en ZUS	
-25 ans	En ZUS	136
	Hors ZUS	351
25 à 49 ans	En ZUS	427
	Hors ZUS	967
50 ans et +	En ZUS	117
	Hors ZUS	202
Total		2200

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2010 par ancienneté**

Commune		SEDAN
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Ancienneté d'inscription</b>	
<b>En ZUS</b>	< 12 mois	426
	< 24 mois	137
	24 mois et plus	138
<b>Hors ZUS</b>	< 12 mois	1048
	< 24 mois	296
	24 mois et plus	285
	<b>Total</b>	<b>2330</b>

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2009 par ancienneté**

Commune		SEDAN
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Ancienneté d'inscription</b>	
<b>En ZUS</b>	< 12 mois	442
	< 24 mois	121
	24 mois et plus	117
<b>Hors ZUS</b>	< 12 mois	1037
	< 24 mois	249
	24 mois et plus	234
	<b>Total</b>	<b>2200</b>

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2010 par sexe**

Commune		SEDAN
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Sexe</b>	
<b>En ZUS</b>	Homme	396
	Femme	305
<b>Hors ZUS</b>	Homme	915
	Femme	714
	<b>Total</b>	<b>2330</b>

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2009 par sexe**

Commune		SEDAN
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Sexe</b>	
<b>En ZUS</b>	Homme	387
	Femme	293
<b>Hors ZUS</b>	Homme	820
	Femme	700
	<b>Total</b>	<b>2200</b>

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2010 par niveau de formation**

Commune		SEDAN	
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Niveau de formation</b>		
<b>En ZUS</b>	Niveau 1 (bac+5 et +)	<b>1</b>	
	Niveau 2 (bac+3, +4)	<b>13</b>	
	Niveau 3 (bac+2)	<b>30</b>	
	Niveau 4 (bac)	<b>94</b>	
	Niveau 5 (cap, bep)	<b>319</b>	
	Deuxième / Première achevée	<b>9</b>	
	BEPC / Troisième achevée	<b>69</b>	
	CFG / CEP	<b>63</b>	
	Quatrième	<b>42</b>	
	Aucune formation scolaire	<b>59</b>	
	Non Déterminé	<b>2</b>	
	<b>Hors ZUS</b>	Niveau 1 (bac+5 et +)	<b>14</b>
		Niveau 2 (bac+3, +4)	<b>39</b>
Niveau 3 (bac+2)		<b>132</b>	
Niveau 4 (bac)		<b>273</b>	
Niveau 5 (cap, bep)		<b>751</b>	
Deuxième / Première achevée		<b>11</b>	
BEPC / Troisième achevée		<b>126</b>	
CFG / CEP		<b>115</b>	
Quatrième		<b>78</b>	
Aucune formation scolaire		<b>68</b>	
Non Déterminé		<b>22</b>	
	<b>Total</b>	<b>2330</b>	

**Demandeurs d'emploi toutes catégories janvier 2010 par niveau de qualification**

Commune		SEDAN
<b>Demandeur en ZUS</b>	<b>Niveau 1</b>	
<b>En ZUS</b>	Non qualifié	<b>384</b>
	Qualifié	<b>295</b>
	AMT / cadre	<b>18</b>
	Non déterminé	<b>4</b>
<b>Hors ZUS</b>	Non qualifié	<b>735</b>
	Qualifié	<b>786</b>
	AMT / cadre	<b>85</b>
	Non déterminé	<b>23</b>

**Mises en relations positives sur  
offres d'emploi (Pôle Emploi)  
janvier 2010**

Commune		SEDAN
Demandeur en ZUS	Type d'offre	
En ZUS	Emploi durable	5
	Emploi temporaire	2
	Emploi occasionnel	1
	Non salarié	.
Hors ZUS	Emploi durable	7
	Emploi temporaire	5
	Emploi occasionnel	.
	Non salarié	.

**Mises en relations positives sur  
offres d'emploi (Pôle Emploi) janvier  
2009**

Commune		SEDAN
Demandeur en ZUS	Type d'offre	
En ZUS	Emploi durable	2
	Emploi temporaire	4
	Emploi occasionnel	5
	Non salarié	.
Hors ZUS	Emploi durable	7
	Emploi temporaire	6
	Emploi occasionnel	3
	Non salarié	.

### SUIVIS SPE 2009

<b>PAIO SEDAN</b>	<b>1303 dont 277 issus ZUS</b>
<b>PLIE SEDAN</b>	<b>171</b>
<b>Maison Emploi SEDAN</b>	<b>7166 accueils</b>
<b>Dont espaces métiers</b>	<b>837</b>

**EXTRAIT DU DIAGNOSTIC SOCIAL « CENTRE  
VILLE » REALISE PAR L'ORIV**

*Les données issues des enquêtes annuelles de 2006 (INSEE) font état d'une poursuite de la perte d'attractivité de la Ville de Sedan. En effet, on comptait en 2006, 19.934 habitants alors que le nombre d'habitants était en 1999 de 20.500. Cette tendance s'inscrit dans la longue durée, mais semble s'atténuer.*

*Ce manque de dynamique s'accompagne d'un vieillissement de la population. En effet, la part des jeunes est globalement en baisse alors que la part des personnes âgées est en augmentation. Les moins de 20 ans représentent 25 % des Sedanais, alors que les 65 ans et plus représentent 17 %.*

*Sedan est perçu aujourd'hui dans le paysage départemental, voire régional comme une ville « ouvrière ». Cette image cache une réalité plus complexe, mais surtout un déficit au niveau des catégories sociales intermédiaires. Les données de 2006 font apparaître une baisse des artisans, commerçants et des cadres et une légère croissance des professions intermédiaires (principalement des employés). La catégorie qui connaît la croissance la plus marquée est celle des retraités.*

*Ces constats s'accompagnent d'une structuration familiale assez atypique puisque les données font apparaître un fort pourcentage de personnes seules (hommes comme femmes d'ailleurs, même si ces dernières sont plus nombreuses). Le nombre élevé de familles monoparentales relevées depuis plusieurs années se maintient (11,6 % des ménages).*

*Au-delà de ces tendances (perte d'habitants, ville ouvrière...) la ville est globalement confrontée à une perte d'habitants et au développement des situations précaires et de pauvreté. La pauvreté s'évalue notamment par l'importance des foyers fiscaux non imposables sur la commune : 61,7 %.*

*Ainsi, on compte quelques 4.677 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales représentant 10.763 personnes couvertes par des prestations au total, soit un habitant sur deux de Sedan (54 %). Cette situation n'est pas nouvelle et semble s'inscrire dans la durée comme semble l'indiquer la faible variation du nombre d'allocataires CAF ces dernières années (4.675 bénéficiaires fin 2006).*

*Cette pauvreté d'une partie de la population trouve son origine dans les difficultés économiques, car historiquement Sedan était une ville riche. Les années 50 ont vu s'inverser la tendance.*

*Les données relatives à l'emploi signalent une situation dégradée. Elle est marquée par une baisse de pourcentage d'actifs (66,3 %) sachant que parmi ceux-ci, ceux ayant un emploi sont en baisse (48,5 %).*

*Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) atteint quant à lui 26,9 % sachant que c'est un phénomène qui touche plus fortement les femmes (32,3 %).*

*Nombre des actifs ayant un emploi sont sous contrat intérim ou encore à temps partiel (notamment parmi les plus jeunes). Ces emplois, en particulier ceux en*

*intérim, ayant été les premiers touchés par la crise, la situation récente risque d'être encore plus difficile.*

*Ces éléments dressent un portrait sombre de l'évolution socio démographique de la commune. Les données actuelles ne nous permettent pas d'apprécier la situation à l'échelle infra-communale, mais compte tenu de la situation identifiée, sur la base des données de 1999, au niveau des territoires d'étude, on peut poser l'hypothèse d'une situation encore plus dégradée.*

## **2.3 PROBLEMATIQUE** **DOMINANTE SUR LE** **TERRITOIRE DETERMINE**

## SEDAN, LE QUARTIER DU LAC

**Malheureusement ce constat est pratiquement similaire à celui que nous avons réalisé dans notre contrat de projet 2007-2010**

Les classes moyennes ont quitté depuis longtemps le quartier de la ZUP pour les autres quartiers de la ville, eux-mêmes désertés par les classes supérieures qui se réfugient dans les villages de la Communauté des Communes du Pays Sedanais ou dans les rares quartiers résidentiels. Le quartier subit un autre déterminisme plus puissant encore car lié à des facteurs économiques et culturels : les salariés à revenus modestes quittent le quartier pour d'autres quartiers eux-mêmes désertés par les cadres moyens qui émigrent vers les grandes villes (Reims, Troyes), elles-mêmes soumises à l'attraction de la Région Parisienne ou d'autres régions plus privilégiées. Ces déterminismes pèsent très fortement sur la précarisation croissante du quartier en lui donnant un caractère d'abandon social.

Les marges de manœuvres financières très restreintes de la Ville de Sedan, du Conseil Général, le manque de volonté politique de l'état ne permettent pas au tissu associatif de renverser le processus.

L'état prend en compte les territoires à forte densité et laisse dériver des millions d'habitants situés dans les plus petites villes dépourvues de moyens suffisants. Elles n'exercent plus la garantie de la solidarité. La définition de la politique de la ville part du principe initial que les politiques de droit commun sont censées être en capacité de résoudre les difficultés des quartiers. Or, si celles-ci peuvent trouver des réponses dans les politiques de droit commun, elles atténuent les effets et les conséquences des difficultés mais ne traitent qu'une toute petite partie seulement de leurs causes.

Le manque de moyens financiers ne permet pas d'apporter des réponses sur les faits de société :

- Sur les causes familiales (relationnelles, personnelles qui sont à l'origine d'une partie des situations de pauvreté, de délinquance, de violences... **(ce que les recherches ont montré depuis de nombreuses années)**).

- Sur les causes économiques structurelles qui dépassent le cadre des politiques économiques de droit commun menées sur le territoire mais qui ont des répercussions sur la vie quotidienne des habitants du quartier.

Le quartier du Lac et ses habitants subissent en outre une forte exclusion de la part du reste de la ville et une indifférence, voire une exclusion de la part de nombreux acteurs et responsables locaux, départementaux qu'ils soient publics ou privés.

Aucune action, depuis de très longues années, n'a été mise en œuvre dans le cadre du plan départemental d'insertion alors que le quartier de la ZUP représente le taux de RMIstes le plus important de la ville de Sedan. En 2009, le Centre

Communal d'Action Sociale a sollicité le Centre Social Le Lac pour la mise à disposition de sa cuisine pédagogique afin de mener une action autour de la vie quotidienne (alimentation...) avec des RMIstes. Aucune relation n'est mise en œuvre de manière transversale avec les équipes du Centre Social Le Lac, le partenariat se résume à une mise à disposition des locaux.

L'ensemble des infrastructures sportives et clubs sportifs sont implantés sur le quartier de la ZUP (la piscine de Sedan, la salle Marcel SCHMITT, le gymnase du Lycée Pierre Bayle, un Cossec, 5 cours de tennis couverts et 3 extérieurs, un boudrome, un stade d'athlétisme, le stade synthétique, parcours de santé autour d'un lac), cependant, la grande majorité des utilisateurs habitent à Sedan mais surtout dans la Communauté de Communes du Pays Sedanais. Il n'y a pratiquement pas d'habitants du quartier du Lac qui fréquentent ces structures sauf pour certains clubs sportifs qui pratiquent une véritable politique sociale : l'Ecole Sedanaise de Football, Club de Handball. On peut noter cependant que lors des rares journées ensoleillées, la baignade du lac affiche complet. Quelques clubs sportifs (canoë, ski nautique...) proposent des activités pendant la période estivale. Encore une fois, une minorité d'habitants fréquentent ces infrastructures.

Des structures culturelles (MJC Calonne, Médiathèque, cinéma) sont situées à moins d'un kilomètre du quartier. Là aussi le constat est sans appel : la population du quartier de la ZUP utilise peu ces services considérant qu'ils ont été créés pour d'autres catégories sociales.

Dans le cadre de la rénovation urbaine, des projets sont présentés depuis des années aux habitants sans être suivis d'aucune réalisation. Cependant, des constructions nouvelles sont apparues sur le quartier : le stade d'athlétisme, un terrain de football synthétique, un gymnase destiné au lycée Pierre Bayle. La vieille piscine sera bientôt déconstruite et sera remplacée par une nouvelle gérée par la Communauté de Commune du Pays Sedanais. Dans les équipements importants construits ces dix dernières années, on peut souligner la construction d'un stade de football destiné exclusivement aux professionnels. A proximité, un terrain de jeux pour enfants a été réalisé à proximité d'un espace boisé où se réfugient les habitants pendant la canicule. Celui-ci sera détruit et remplacé par des bureaux et le nouveau centre commercial. On peut noter que le terrain de jeux pour enfants fait l'objet de dégradations permanentes. La collectivité doit le rénover régulièrement.

D'un point de vue géographique, le quartier est à 10 minutes du centre-ville, 15 minutes de la gare SNCF, 10 minutes de la gare routière et 5 minutes d'un superbe jardin botanique.

Sur le plan des infrastructures, on dénombre :

- Un lycée.
- Un collège.
- 3 écoles primaires.

- 4 écoles maternelles.
- 1 crèche. Cette dernière n'accueille aucun enfant du quartier du Lac.
- Un centre des impôts.
- Un centre social.
- La PMI (protection maternelle infantile).

Une partie des locaux du Centre Social est implantée dans un centre commercial qui voit ses commerces fermer, jour après jour, avec une rotation d'enseignes très importante.

Les autres locaux du centre social sont disséminés sur l'ensemble du quartier, ce qui pose d'énormes problèmes dans le fonctionnement. Le bâtiment principal a été construit en 1978. Il est actuellement vétuste, désuet, obsolète... Il sera remplacé avant 2013.

Les organismes HLM (Espace Habitat et Habitat 08) sont copropriétaires des locaux du Centre Social Le Lac situés dans le centre commercial.

La Ville de Sedan est locataire en titre, le Centre Social Le Lac est sous-locataire.

Depuis de très nombreuses années (15 ans), il est envisagé une rénovation des locaux. Ce projet avance peu. Il est source de nombreux conflits avec les partenaires (Ville, organismes HLM).

Espace Habitat a mis à notre disposition deux appartements et un local de 100 m<sup>2</sup>. Malgré une location comprenant des réductions (loyer à 50 %) les charges représentent une somme importante pour le Centre Social Le Lac.

Habitat 08 met gracieusement à disposition deux espaces de 100 m<sup>2</sup> (Logithèque et Salle Playstation). Il n'y a pas de location, sauf les charges (électricité et chauffage).

**Est-il normal que le Centre Social Le Lac soit dans l'obligation de supporter les charges locatives pour remplir sa mission de service public ?**

**Qui prend quoi en charge ?**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Social Le Lac ont été sollicités courant 2009 par la Ville de Sedan afin d'accompagner la mise en place d'un concours d'architecture pour la création d'une nouvelle Maison de Quartier sur la Z.U.P. de Sedan.

De nouvelles intentions d'organisation et d'usage de certains espaces, notamment éducatifs nous ont conduits à mener une réflexion collective plus large avec le personnel, dans le but d'établir un programme en amont du concours.

Il sera un élément fondamental et préalable au travail des architectes et permettra de fixer les orientations quantitatives et qualitatives des futurs espaces.

Pour l'élaborer, une série d'entretiens a été menée avec un groupe représentatif du personnel.

Les comptes-rendus de réunions ont ensuite été synthétisés et croisés, d'une part avec des documents internes (contrat de projet du Centre Social Le Lac), d'autre part avec des éléments démographiques, sociologiques du territoire.

A l'issue de cette phase, des propositions ont été soumises aux membres du Conseil d'Administration, à l'équipe de salariés pour validation.

Des questionnements émergents des réflexions collectives ont fait apparaître de nouveaux besoins.

Le travail auprès de ces collectifs a permis de faire évoluer la demande initiale.

La concertation qui a été le socle de notre démarche répond à la philosophie propre au fonctionnement du Centre Social Le Lac.

Elle se prolongera jusqu'à la réalisation de l'ouvrage.

Le caractère spécifique de la vocation de notre établissement accueillant un public en grande précarité, implique de porter une attention particulière à sa qualité aussi bien en termes d'usage, de fonctionnalité, d'esthétique, de confort qu'en termes de santé et d'adaptation aux évolutions climatiques (épisode de chaleur en augmentation, prix des énergies, etc.).

Pour ces raisons, il est indispensable que le projet de réalisation de la future maison de quartier intègre une exigence en termes de haute qualité environnementale du bâtiment.

La prise en compte de la dimension environnementale à chacune des étapes du projet, depuis l'élaboration du programme jusqu'à l'usage du bâtiment en passant par la phase chantier viendra enrichir le projet dans toutes ses déclinaisons (projet éducatif, architectural, etc.).

Il y a une quinzaine d'années, une petite supérette a été détruite. La deuxième qui est implantée à la lisière du quartier, devrait fermer ses portes dans quelques semaines.

Le centre commercial devrait être transféré aux abords de la rue Berthelot.

Depuis 15 ans, les élus de la mairie de Sedan tentent d'implanter un commerce alimentaire de moyenne surface (NETTO). Cette demande des habitants non satisfaite et réitérée chaque année, provoque un sentiment de défiance.

Malgré son implantation géographique idéale (10 minutes du centre-ville) et son taux d'équipements remarquables, les habitants font part d'un véritable sentiment d'abandon. Celui-ci induit des comportements (violents, marginaux...) qui accentuent les différences entre les populations, engendrent par autodestruction de leur propre

cadre de vie des dégradations, des incendies criminels de voitures et de bâtiments qui n'incitent pas en retour à diminuer l'exclusion de la part des autres habitants, ni à améliorer la gestion urbaine de proximité.

La tentative par les organismes HLM de mettre en place des programmes d'accession à la propriété a globalement échoué.

Le quartier du Lac présente les caractéristiques suivantes :

- Image obsolète et dégradée.
- Délitement du lien social, du chômage ou d'échec scolaire, de la délinquance, d'une concentration d'étrangers.
- Stigmatisation accrue et particulièrement en direction de la population maghrébine implantée sur le quartier.

Dans le domaine des différentes élections, le taux d'abstentions enregistre des records (au-dessus de la moyenne nationale). Il subit une connotation de plus en plus négative car l'agglomération est petite.

Sedan : 19.934 habitants, le quartier de la ZUP : 4.500 habitants environ.

Le peu de moyens en personnel de la ville de Sedan, du Centre Social et leurs très faibles capacités financières sont hors de proportion par rapport à ce qu'il conviendrait d'engager.

**Parmi les 108 communes les plus pauvres de France et ayant une Zone Urbaine Sensible figure Sedan.**

La situation du quartier demeure préoccupante car les dernières études montrent la poursuite de l'exclusion et une nette dégradation. **Or, ceci est grave dans la mesure où le quartier abrite le nombre d'enfants le plus important de la Ville de Sedan.**

Les pouvoirs publics affirment que la réhabilitation du quartier nécessitera, compte-tenu de son importance, un effort accru en termes de restructurations lourdes afin de le dédensifier et lui redonner une échelle pertinente. Dans le cadre du projet mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Habitat 08 (ex OPAC) et Espace Habitat ont prévu la destruction de logements (voir document TECTONIS).

Le transfert d'une partie de la population s'effectuera au centre-ville dans des appartements réhabilités par ces mêmes organismes et dans les nouvelles maisons du quartier de Torcy. En ce qui concerne les appartements du centre-ville, la qualité de cette réhabilitation déjà mise en œuvre dans les programmes HABITAT 08 a déjà été fortement contestée par les occupants. Les charges sont largement plus importantes que dans le parc HLM. Le chauffage électrique ou au gaz représente un coût que les familles ne peuvent supporter, amplifié par les nouvelles augmentations. L'isolation est médiocre et renforce le coût des charges. Une partie des habitants issue des quartiers HLM revient sur la ZUP. Le phénomène de transfert est régulier.

La société Espace Habitat ne loue plus certains logements dans certaines entrées. Ce qui lui permettra, à terme, de démarrer les destructions sans avoir à reloger.

### **S'il n'existe plus de logements sociaux adaptés, où iront-ils ?**

**Il ne suffit pas de transférer les difficultés en les déplaçant ailleurs, elles existent toujours.**

### **PARTICIPATION :**

Valoriser l'image du quartier par des actions innovantes permettra d'en faire un quartier comme les autres. Mais pour réussir à agir sur les mécanismes de l'exclusion, il faut réellement partir des habitants eux-mêmes, pris non pas dans la globalité statistique, mais pris individuellement à partir de leurs difficultés réelles mais aussi de leur capacité à faire avec le centre social. Cette notion étant très souvent occultée dans les programmes de réhabilitation.

La prise en compte effective des habitants et de leurs capacités, leur écoute, l'attention portée à leur champ de perception demeurent la clé de voûte du réel changement des politiques de droit commun comme cela est envisagé dans les équipes de réussite éducative et non pas une hypothétique participation formelle des habitants comme cela est trop souvent le cas

### **L'ANRU :**

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, mise en place en 2004, sera désormais l'outil essentiel et le guichet unique pour le financement des opérations de restructurations urbaines. La Ville de Sedan a conçu un projet urbain global en concertation avec les organismes HLM comprenant des réhabilitations de logements, des démolitions de logements obsolètes.

**Le quartier de l'avenue de la Marne a été choisi prioritairement avant celui du Lac sur des critères qui n'ont pas été affichés clairement. Il disposera d'un nouveau centre social et d'un parc de pavillons qui devraient remplacer les barres HLM détruites en 2006.**

Quels seront les aménagements urbains de qualité et la création ou l'amélioration d'équipements qui sont prévus par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur le quartier de la ZUP ?

La Ville de Sedan a entrepris des consultations sur le quartier de la ZUP pour présenter les futurs aménagements. Les habitants ont participé en posant des questions souvent pertinentes mettant plusieurs fois dans l'embarras leurs interlocuteurs. A la suite de quoi, les réunions thématiques par îlots qui avaient été programmées jusqu'en juin 2009 ont été annulées..., d'où la défiance qui s'est installée envers les pouvoirs publics.

La plus grande partie des associations sportives de Sedan est implantée sur le quartier de la ZUP. Elles représentent la majorité des associations sedanaises.

Aucun président n'a été invité à participer aux réunions organisées par la Ville de Sedan alors qu'ils utilisent et traversent les espaces du quartier au quotidien. Quant aux salariés qui travaillent quotidiennement sur le quartier et notamment les enseignants, ils n'ont pas été consultés, sauf par le Centre Social Le Lac pour la construction de la future Maison de Quartier.

**On entend souvent dire : " Ils nous racontent des salades. On y croit plus. Tout est joué d'avance. Que l'on arrête de se moquer de nous ".**

La loi de solidarité et renouvellement urbain mise en place en 2000, dont l'objectif principal est la lutte contre l'étalement urbain, comporte un volet rendant obligatoire la concertation en amont de la réalisation de tout projet d'urbanisme. La Ville de Sedan devrait faire vivre cette concertation. **Les responsables du Centre Social, les habitants du quartier ont l'impression que la Ville ne prend pas le temps d'organiser en profondeur cette concertation.**

Les quelques ateliers qui ont été organisés ont vu peu de participation des habitants du quartier. Les thèmes n'ont pas été décortiqués. La concertation prend du temps, demande de la maturation d'autant que les gens ne sont pas des spécialistes. De plus, les élus prennent conscience que les études ont un coût. Cependant, l'absence de réflexion préalable et de concertation peut avoir des conséquences désastreuses sur les usagers, la qualité d'un site et les équilibres environnementaux.

**Il faut être très vigilant afin de ne pas passer à côté d'un bel exercice de démocratie participative.**

Certains habitants ressentent fortement un sentiment d'abandon social, un simulacre de démocratie participative et de promesses qui restent sans lendemain.

**Dans la Charte de relogement établi par les pouvoirs publics et certains partenaires mais où ne figurent pas explicitement les centres sociaux, on peut lire : " la démarche de relogement n'est pas l'affaire seule des bailleurs ou de la Ville de Sedan, c'est bien l'affaire de tous "**

Ce volet du Projet Urbain permettrait aux habitants d'être associés afin de retrouver un cadre de vie conforme à leurs aspirations.

Quand on reprend le préambule, les principes de la mise en place d'une cellule de relogement, on ne peut être que satisfait de la démarche. Dans les faits, on s'aperçoit que cette cellule a été déléguée pour une partie de ses pouvoirs à un groupe technique où les représentants des locataires ne sont pas invités. La cellule, qui devait contrôler ce groupe technique, n'a pas été réunie depuis près d'un an...

**Dans la réalité, on s'aperçoit que sur la ZUP il y aura peu de possibilités de relogements sur le quartier après la destruction des immeubles.**

En effet, les logements détruits seront nettement plus nombreux que les logements reconstruits sur place. Une partie de la population sera donc déplacée vers d'autres quartiers : principalement au Faubourg du Ménil et dans le Centre Ancien.

**Pour les habitants de la ZUP, ils n'ont pas d'espoir de retrouver un petit pavillon sur le quartier en raison de l'absence de projet contrairement au quartier de l'avenue de la Marne. La seule alternative restant les bailleurs privés.**

**Les chiffres annoncés sont vertigineux.** Ces opérations devraient se traduire par des travaux d'une très grande ampleur et rarement égalés dans la région puisqu'ils atteindront **près de 1,3 milliard d'euros**. Faits très rares et importants, ils seront réalisés **sur les lieux mêmes des quartiers**.

**Le taux de chômage sur la ZUP est un des plus importants des Ardennes. Les Pouvoirs Publics seront-ils capables de relier travaux et créations d'emplois ?**

La construction imposante du stade Dugauguez, du terrain d'athlétisme, du terrain football synthétique, de la piscine de Sedan (en construction), du gymnase du lycée Pierre Bayle, de la baignade du lac, du parcours santé autour du lac... sur le quartier de la ZUP n'ont généré aucune embauche d'un jeune de la ZUP. L'application de la clause sociale des marchés publics sera-t-elle réellement contrôlée ? Existera-t-il une possibilité de vérifier ?

Dans son bilan 2005, intitulé " L'activité de l'Etat en Champagne-Ardenne " on pouvait lire " les incidences seront importantes dans le domaine commercial (amélioration des centres commerciaux, création de nouveaux locaux), scolaire (équipements, modification de la carte scolaire...), culturel et sportif.

Les habitants du quartier attendent depuis très longtemps une véritable application de la loi sur la cohésion sociale. Il faut espérer que ces grands discours seront suivis de faits concrets.

## **CONCLUSION ;**

En France, nous sommes peu participatifs. Les pouvoirs publics ne sollicitent pas et n'accompagnent pas assez les usagers. Ont-ils peur de perdre le contrôle et le pouvoir ? Sans doute.

Les pays nordiques et l'Allemagne engagent beaucoup plus de processus de participation à chaque étape de la décision. L'Allemagne, depuis les années

soixante-dix, a travaillé sur des ateliers de quartiers en incluant parents, personnes âgées, handicapés...réalisant ainsi des projets bien plus humains.

Quand on lit la presse locale, Il semblerait que la Ville de Charleville-Mézières se soit engagée dans une consultation permanente avec des comités de quartiers. Ce bel exemple de démocratie participative située à 20 kilomètres de Sedan et dans le département pourrait être repris par notre commune. Il faudrait néanmoins que leurs membres soient élus, ce qui ne semble pas être le cas de Charleville-Mézières, ce qui pose le problème de la légitimité des décisions prises.

Avec la hausse des loyers et de l'immobilier, les difficultés rencontrées par certaines catégories de population pour se loger seront au cœur du débat social dans les prochains mois.

Pour les plus démunis, disposer d'un logement ayant une surface adaptée à la taille du ménage et ne présentant aucun danger pour la santé et la sécurité constituera le dernier rempart contre l'exclusion sociale. Le " budget logement " est un des principaux postes de dépenses des ménages. Les retards de loyers et les procédures d'expulsion n'ont jamais été aussi nombreux. L'accès au logement et son coût pour les ménages les plus modestes seront donc des éléments primordiaux pour les pouvoirs publics.

### **RAPPORTS MORAUX 2009 ET 2010 DU CENTRE SOCIAL LE LAC :**

**Les rapports moraux 2009 et 2010, débattus et votés lors des Assemblées Générales devant plus de 150 adhérents, présentent aussi les problématiques dominantes sur le territoire (difficultés, ressources, atouts, dynamique et attentes).**

#### **- RAPPORT MORAL 2009 :**

On peut affirmer que notre association a mis en œuvre une multitude d'actions d'intérêt général. Le Centre Social est certes une structure juridique, mais il est avant tout une réalité humaine et un véritable animateur de la vie sociale dans notre ville.

Son rôle est donc fondamental. Notre association a été à la fois une école de la démocratie, de la participation et de la responsabilité.

Avec nos collègues du bureau, nous nous sommes réunis au minimum une fois par semaine pour travailler sur la gestion quotidienne du Centre Social.

Notre Conseil d'Administration s'est quant à lui réuni une fois par mois. Il a voté des budgets prévisionnels et bilans financiers, des rapports. Il a produit de la réflexion, du débat... bref, de l'action collective.

Il a surtout mis en œuvre le contrat de projet signé avec la Ville de Sedan et la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

Nous avons travaillé et renforcé nos liens avec les partenaires pour faire vivre les politiques publiques. Ils ont été nombreux.

Dans le domaine sportif : la Boule Sedanaise avec le mondio-pétanque et les ateliers tout au long de l'année, l'Ecole Sedanaise de Football qui n'existerait pas aujourd'hui sans le soutien du centre Le Lac,

Dans le domaine culturel : la Communauté de Communes avec les spectacles familles et le programme Multi-activité, la M.J.C. Calonne avec les clubs du mercredi et l'accession à la saison culturelle et pour notre part la promotion des spectacles sur notre site Internet, l'association Culture du Cœur avec l'accession privilégiée à des spectacles sur l'ensemble du département, l'office de Tourisme avec la participation de nos bénévoles au festival médiéval, le Centre Social de Torcy avec une accession privilégiée au festival Méli-môme

Dans le domaine de la santé : Participation du médecin scolaire au diagnostic et construction des projets, participation de l'AC.P.S.O. au forum santé, le CODES : prêt de documentations et outils de santé, participation de la Mutualité Française aux pièces de théâtre interactives sur les risques de l'amour, la médecine du travail : prêt de matériel et mise à disposition de documentation, etc, etc, etc ...

Dans le domaine social : une étroite collaboration avec les services de la Ville dans le cadre du projet de réussite éducative, avec les assistantes sociales de C.M.S. sur des situations individuelles, et avec la C.A.F. dans de nombreux domaines et plus particulièrement sur le dispositif VACAF.

Dans le domaine de l'éducation : des actions de prévention santé en milieu scolaire avec le lycée Pierre Bayle et le collège Le Lac.

Etc, etc, etc... quelle belle addition d'etc. J'oublie volontairement de très nombreux partenaires mais que vous retrouverez dans tous nos projets et bilans et bien entendu sur notre site Internet.

Cela représente une multitude de conventions, de projets communs de coproduction, mais il faudra encore lutter contre les réticences et la qualité du partenariat. Car être partenaire c'est considérer l'autre comme son égal et générer des productions communes pour l'intérêt de tous les Sedanais.

Les adhérents, les salariés n'ont pas été oubliés, ils ont été invités à participer aux nombreux débats qui agitent notre société, la Ville de Sedan, notre quartier. Nos Assemblées Générales sont des véritables démarches participatives.

N'est-il pas vrai que si un individu crie très fort par exemple qu'il faut construire un terrain de foot dans l'intérêt des jeunes, il ne sera pas entendu ? Mais que, s'il milite avec d'autres au sein d'une association, il aura toutes les chances d'être écouté par les responsables politiques.

Cette participation des adhérents et des habitants devra être encore renforcée dans les prochaines années.

Nous nous y sommes engagés jusqu'en 2010 en signant le contrat de projet avec la C.A.F. et la Ville.

Nous, nous y sommes également engagés quand nous avons répondu à l'appel à projet 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Enfin, la rénovation urbaine de la Ville de Sedan devrait nous conduire à réduire de manière significative le déficit de participation des habitants.

En 2007, dans notre diagnostic, nous écrivions que le Centre Social devrait être un foyer d'initiatives pour les habitants et créer des comités, des collectifs, des groupes qui seront chargés de faire vivre le lien social, la vie civique, la gestion publique.

Il nous reste 18 mois pour atteindre nos objectifs.

Mais pourquoi l'État et les collectivités nous demandent-ils de remplir des missions d'utilités sociales ?

Tout simplement, parce qu'ils bénéficient de notre proximité avec le terrain et de nos innovations.

À côté de la sphère économique, notre association, sur le principe du non lucratif, a utilisé les financements publics tout en conservant une fonction de transmission des valeurs. Mais attention, notre adhésion aux politiques publiques ne doit pas se transformer en dépendance et en instrumentalisation.

Nous devons y prendre garde !

Depuis plus de 25 ans, l'État nous demande de participer à la lutte contre le chômage en utilisant les contrats aidés. Mais dans le même temps nous écoutent-ils quand on leur affirme qu'il faut nous donner des moyens appropriés pour financer des formations qualifiantes qui sont la seule voie d'une insertion durable pour ces salariés pauvres ?

N'avons-nous pas été contaminés par une logique de précarité de l'emploi ? Enlevez les contrats aidés du Centre Social Le Lac et vous n'avez plus d'A.C.M. ni de C.L.A.S. Une grande partie de nos financements dépendent du maintien ou non des programmes de l'État. Notre dépendance vis-à-vis des financements publics s'est accrue avec l'élargissement de l'activité salariale pour répondre à la commande publique, mais aussi à la très forte demande sociale.

Rendez-vous compte aujourd'hui on nous propose d'intervenir dans le domaine de la santé publique, alors que les professionnels de la santé manquent cruellement de moyens.

Vous pensez que nous ne sommes pas instrumentalisés ?

Je vous le réaffirme les pouvoirs publics imposent leurs politiques sans négociation. Nous ne pouvons plus dire NON. Vous voulez un exemple concret le Conseil Général vient de diminuer sa subvention de 5.000€ dans le cadre des

missions jeunes. Vous me direz que nous pourrions ne pas participer à la politique du Conseil Général. Mais avons-nous réellement le choix ? Si ce n'est de licencier l'animateur du secteur jeune.

Par voie de conséquence, nous acceptons de courir après des financements complémentaires. Nous sommes entraînés dans une course au développement économique. Il faut que nous retrouvions le courage de dire NON à toutes les sollicitations et rester concentrés sur notre projet commun. Notre association n'est pas une entreprise comme les autres. Il faut savoir ce que l'on veut. D'un côté, on nous demande d'être novateurs, mais sans exercer de concurrence déloyale envers le secteur marchand, de l'autre, on nous oblige à fonctionner dans une logique de marché en organisant la concurrence par des appels d'offres.

Et puis, quand des dispositifs comme le C.U.C.S. démontrent à travers l'expérimentation leur pertinence, leur efficacité et leur innovation, les financements ne sont pas pérennisés dans le droit commun.

L'action « informatique pour tous » en est un bel exemple.

En nous obligeant à fonctionner dans une logique de marché, nous aurons du mal à innover et à expérimenter, donc à fonctionner.

Cela revient à étouffer notre capacité de renouvellement et tuer notre originalité. Nous n'avons pas le souci de revendiquer un quelconque privilège, mais il faut se poser la question de savoir si les services que nous rendons à la société à un moment donné le sont avec plus de pertinence que ceux rendus par le secteur lucratif ou public. Je sais que mes propos gênent et ennuient plus qu'ils n'enthousiasment, mais si je ne les exprime pas dans notre Assemblée Générale, à quoi bon être un élu associatif.

Heureusement, nous avons des partenaires qui nous soutiennent par des subventions globales qui nous permettent d'assurer le fonctionnement du Centre Social. Bien entendu au premier rang de ceux-ci, la Ville de Sedan et la C.A.F. des Ardennes.

Au milieu de notre contrat de projet, il me paraît indispensable de reprendre quelques points. Tout d'abord, les problèmes de trésorerie. Ils se sont largement atténués grâce aux avances réalisées par la Ville de Sedan. Le Maire de Sedan a été le seul partenaire à nous soutenir dans ce domaine et c'est grâce à son action que nous n'avons pas été en dépôt de bilan.

Pour tous les autres partenaires financiers, nous n'avons pas pu obtenir l'établissement d'un calendrier de versement et la garantie des montants de subventions sur toute la période du contrat de projet. Pourtant, dans la pratique, des solutions existent. Les actions du C.U.C.S. par exemple peuvent être conventionnées sur trois ans.

Je ne comprends pas pourquoi, les pouvoirs publics, les partenaires financiers, ne sont-ils pas capables d'engager des politiques contractuelles qui dépassent

l'annualité budgétaire ? Tout le monde est conscient que cela réduirait la fragilité des associations.

Cette problématique nous conduit à élaborer trois budgets prévisionnels par an. Nous restons cependant des funambules qui travaillent sans filet. Bel exploit non ? Merci pour vos applaudissements, mais ceux-ci ne suffisent pas à vous dédouaner de vos responsabilités. La réduction draconienne de certaines charges a amoindri nos besoins de trésorerie, malheureusement au détriment du fonctionnement et donc des usagers.

Dans le projet de la future maison de quartier, de nombreuses questions se posent concernant certaines charges.

- Qui va prendre en compte les charges locatives ?
- Y aura-t-il comme à la MJC Calonne des employés communaux pour le ménage ?

Pour faire face à nos charges, nous avons renégocié la réévaluation de nos subventions avec nos partenaires, avec plus ou moins de succès. Le Conseil Général nous a octroyé une rallonge de la main droite pour le R.A.M.M.A., dans le même temps, de la main gauche il a opéré une diminution de notre subvention pour les missions jeunes. Je souhaiterai au passage remercier particulièrement le Maire de Sedan qui a tout fait pour que le R.A.M.M.A. obtienne des financements dignes de cette manifestation et qui s'est battu pour que la diminution des subventions pour les missions jeunes ne soit pas opérée en 2008.

Pour 2009, nous espérons qu'il pourra convaincre le Conseil Général que dans le contexte actuel sur le quartier de la Z.U.P, diminuer les moyens en direction de la jeunesse est un très mauvais investissement.

En ce qui concerne les services de l'État, nous avons subi les fluctuations incessantes des prises en charge des contrats aidés.

Un coup je te donne, un coup je te reprends, un coup je t'incite, un coup je te décourage.

Comme vous pouvez le constater, certains de nos partenaires n'ont pas voulu engager le dialogue pour la prise en compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement et des salaires.

Depuis des années, nous revendiquons sans cesse et nous continuerons à le faire qu'il serait nécessaire pour plus de cohérence et d'efficacité d'établir avec l'État, les collectivités territoriales, la C.A.F., un contrat de projet sur quatre ans garantissant des financements constants sur la base d'un diagnostic partagé et d'un projet co-construit par tous.

Les acteurs institutionnels du département des Ardennes pourraient se distinguer dans ce domaine et être forts de propositions pour rendre les politiques publiques en phase avec les aspirations des citoyens. Je voudrais avec eux allumer un gigantesque incendie de lucidité.

Une multitude d'opérateurs pourrait proposer un projet. Je pense particulièrement à la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux à laquelle nous avons adhéré cette année.

Il y a quatre ans dans notre contrat de projet, nous insistions particulièrement sur la nécessité d'éviter la concurrence, de favoriser la complémentarité et d'utiliser efficacement les outils existants.

Aujourd'hui, force est de constater que la juxtaposition des outils et des dispositifs règne en maître sans aucune transversalité.

Dans le domaine de l'enfance qui est pour nous un thème fondamental, nous avons assisté, le 17 décembre 2007 à la signature d'un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse signé par la Ville de Sedan, la C.A.F. des Ardennes, la Communauté de Communes du Pays Sedanais pour une durée de quatre ans.

Les yeux écarquillés, la bouche ouverte, nous avons assisté à cette contractualisation mise en œuvre dans l'urgence. Je rappellerai que pour le précédent contrat nous n'avions pas été invités à participer à son élaboration. Pour celui-ci, il y a du progrès nous apparaissent dans les annexes.

De quoi s'agit-il ? Le contrat a pour finalité de :

- favoriser le développement et d'optimiser l'offre d'accueil par un soutien ciblé pour les territoires les moins desservis au regard des besoins repérés
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leurs intégrations dans la société.

Ma première remarque est de constater que le Conseil Général, malgré sa compétence majeure dans le domaine de la protection de l'enfance, n'est pas signataire. Pourquoi ?

Mais comment s'élabore le contrat enfance jeunesse ? Les signataires ont l'obligation de procéder à un diagnostic préalable sur le recensement de l'offre existante. Ils doivent s'appuyer sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale du territoire afin de faire émerger un projet local global adapté aux besoins des enfants et des jeunes centrés sur une fonction d'accueil.

Ce diagnostic partagé a été bâclé, il n'a pas pris en compte tous les éléments qui auraient permis d'élaborer un projet politique digne de ce nom. De plus, il n'est pas réactualisé chaque année. Qui fait vivre l'instance de pilotage ? Qui mesure annuellement le développement de l'offre d'accueil ?

En appui de ce contrat, la C.A.F. finance de multiples actions dans le cadre du F.A.C.E.J. La Communauté de Communes, la Ville de Sedan sous le regard bienveillant de la C.A.F. auraient dû amorcer une réflexion et des propositions sur les besoins anciens et nouveaux des structures.

Là aussi, nous sommes scandalisés de voir comment ces dispositifs ont été mis en œuvre. On nous a réunis dans l'urgence à deux reprises pour produire un travail collectif dont les propositions n'ont pas été retenues et plus particulièrement dans le

domaine de la formation des animateurs. On nous a demandé, toujours en urgence, de proposer l'achat de matériels pédagogiques et informatiques. Après avoir dénoncé tous ces dysfonctionnements et proposé aux partenaires notre participation, nous venons il y a quelques jours d'être sollicités de nouveau dans le cadre du F.A.C.E.J. Ville pour, en toute urgence encore, proposer des actions qui seraient financées par ce dispositif. Là aussi, nous avons les yeux écarquillés, la bouche ouverte...

Tout cela vous paraît bien compliqué et très technique, mais il ne faut pas que vous oubliiez, que c'est l'argent du contribuable donc le vôtre et que vous avez votre mot à dire sur son utilisation.

Depuis quelques mois, toujours dans le domaine des dispositifs, nous travaillons sur l'élaboration d'un projet éducatif local. Il s'agit d'une politique éducative territoriale en direction des enfants et des jeunes.

Le C.E.L. est mis en œuvre en partenariat avec l'État (Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère du Logement et de la Ville), les associations, les parents et les communes. C'est un projet fédérateur permettant de répondre à l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes, et leur implication dans la vie sociale grâce à des activités sportives et socioculturelles diversifiées telles que hip-hop, arts martiaux, cirque, escrime, mais aussi organisation d'A.C.M., vacances à la carte. Il permet aussi aux collectivités locales signataires de structurer l'offre d'activités et participer ainsi à l'aménagement du territoire

Ce dispositif a plus de 10 ans. Il n'a jamais été réactualisé. J'interrogeais encore hier les responsables de la jeunesse et des sports sur sa pertinence... J'attends toujours des arguments.

On voit bien que dans tous les exemples que je vous ai donnés on retrouve des caractéristiques communes : juxtaposition, incohérence, absence de transversalité. Certains crieront outrage et anathème, et pourtant cette analyse est la stricte réalité.

Pourtant, nous avons des outils, le problème est dans leurs utilisations collectives et du fameux partenariat et de sa conception. Les associations sont-elles uniquement des appendices des pouvoirs publics ou bien des structures originales qui doivent être protégées et renforcées ?

Pourquoi, sommes-nous tant sollicités ? Par ce que nous avons tout simplement la capacité d'accompagner des habitants qui ne croient plus au système. Il y a indéniablement une crise économique, mais elle n'est en rien comparable à celle du civisme. La mauvaise utilisation de ces outils y contribue. Hier installé dans le confort du bien et du mal, du noir et blanc, le monde aujourd'hui patauge dans le gris. Qu'il est difficile de tenter d'être humaniste dans un monde qu'il ne l'est presque plus.

Je finirai ce rapport moral par une citation de Voltaire « c'est n'être bon à rien que n'être bon qu'à soi ».

## **- RAPPORT MORAL 2010 :**

**Certains hommes politiques tentent de convaincre les citoyens que le fonctionnement d'un centre social est un gouffre financier.**

Je les prie de bien vouloir analyser notre bilan 2009 car ils se trompent ou ils sont malhonnêtes.

La ville de Sedan a versé 234 230 euros de subvention au Centre Social le Lac, je vous confirme qu'elle a réalisé un excellent placement.

En effet, les bénévoles du Conseil d'Administration ne sont pas restés sans rien faire puisqu'ils ont drainé 680 617 euros de subventions. Au total, ce sont 914 847 euros qui ont été réinjectés dans l'économie locale.

Eh oui mesdames, messieurs, un centre social, ça peut rapporter gros !

J'ajoute que nous sommes de simples citoyens totalement bénévoles et que nous ne touchons aucune indemnité.

Cette simple donnée factuelle illustre la rentabilité d'une structure comme la nôtre, qui, en période de raréfaction des financements publics, a démontré sa capacité à créer de la richesse pour sa ville.

**Certains hommes politiques tentent de convaincre les citoyens que les moyens financiers attribués par les pouvoirs publics à l'action sociale sont dilapidés sans discernement.**

Non, démocratie et performance ne sont pas des sœurs ennemies !

Je les invite une nouvelle fois à disséquer notre compte de résultats 2009.

77,5% de l'utilisation de nos finances ont permis d'employer 45 personnes tout au long de l'année. Dans leur très grande majorité, ils habitent Sedan.

C'est bon pour la fiscalité, c'est bon pour notre régime de retraites qui manque cruellement de ressources et aussi pour l'emploi car Sedan bat malheureusement tous les records de chômage.

Nous avons utilisé 7,9% de nos financements pour nos achats.

80% de cet argent a été dépensé sur la ville de Sedan.

Nous sommes fiers de contribuer aussi au soutien du commerce local.

**Certains hommes politiques tentent de convaincre les citoyens que le centre social est géré par un seul homme.**

Je leur rappelle que le Conseil d'Administration est composé de quinze hommes et femmes qui viennent de tous les horizons.

Ils habitent très majoritairement Sedan et le quartier du Lac. Ce sont vraiment des élus locaux.

Combien de Sedanais, aujourd'hui, dirigent les associations subventionnées par la Ville ? Une infime minorité.

Combien de Sedanais, aujourd'hui, profitent des installations municipales et des activités d'associations qui ne sont sedanaises que de nom ?

On ne le sait pas...  
Pourquoi ?

Certains vont peut-être penser que je mets en cause indirectement le principe de fonctionnement de la Communauté de communes.

Ils se trompent, je pose juste la question de savoir si ce sont bien les Sedanais qui paient leurs impôts à Sedan qui profitent le plus des services de leur commune.

Mon conseil d'administration s'est réuni une fois par mois avec un taux de présences de plus de 80%. Il a veillé au respect des valeurs fondamentales de notre projet. Il a défini et arrêté les stratégies. Il a contrôlé, par l'intermédiaire des membres du bureau, la mise en œuvre des programmes, des actions et des moyens. Le bureau qui s'est réuni une fois par semaine a contrôlé la conformité des décisions prises.

L'employé de banque, le retraité, le cheminot, le chômeur, le fonctionnaire, la mère de famille, le jeune du quartier, tous n'ont eu qu'une seule volonté, être présents chaque jour pour mettre en œuvre le contrat de projet signé avec la Ville de Sedan.

Je leur adresse un très grand merci car ils ont fait vivre notre bien le plus précieux ... **la démocratie** qui, il y a 70 ans, avait été confisquée par les dictateurs nazis.

Soixante-dix ans déjà. Seuls les plus anciens se souviennent de cet instant où une voix s'adressait à la France. Cette année anniversaire doit appeler l'attention des jeunes générations

**Ce qu'il faut retenir de cet appel**, c'est avant tout l'espérance, dans la volonté de ne jamais renoncer, quelles que soient les difficultés présentes, de ne jamais perdre espoir dans la fidélité à ses propres convictions, même si l'on est seul.

Puissent ceux qui ont des responsabilités et particulièrement les hommes politiques ne voir dans leurs décisions que l'intérêt général, celui des valeurs de la République, de la justice sociale.

Puissent-ils toujours faire preuve d'indépendance et savoir, eux aussi, dire "non".

**Certains hommes politiques tentent de convaincre les citoyens que le centre social pourrait être géré directement par la collectivité.**

J'attire leur attention sur le fait que les politiques publiques se sont nourries de tous temps de l'imagination des citoyens rassemblés sous forme associative.

La protection infantile et juvénile, la lutte contre la pauvreté et le développement culturel sont des exemples parmi une infinité de domaines où l'engagement associatif de quelques-uns a permis de révéler des besoins sociaux, mais aussi d'inventer des réponses adaptées à la situation de chacun.

Le Centre social le Lac contribue lui aussi à enrichir l'offre de service à la population.

Le partenariat, avec notre association, est devenu un outil indispensable de cohérence et de transversalité pour l'action publique.

Il a permis le tuilage entre différentes politiques de l'état et /ou de collectivités locales, permettant souvent de limiter les risques que nombre de nos concitoyens tombent dans les interstices ou entre les mailles parfois béantes de nos dispositifs de solidarité.

Mais le développement du principe d'appels d'offres soulève le problème de la préservation de notre spécificité associative.

Je vous demande d'y réfléchir. La généralisation des appels d'offres pour financer des activités associatives fait courir le risque d'une marchandisation des missions d'intérêt général auxquelles concourt une certaine partie du secteur associatif.

Récemment, on vient d'ouvrir deux crèches privées sur Charleville...à quand un centre social **franchisé Leclerc géré par un seul chef d'entreprise dont la seule motivation sera son profit ?**

Continuons dans cette direction et il n'y aura bientôt plus de citoyens mais seulement des consommateurs.

Le risque est l'érosion de la mobilisation des bénévoles qui par leur engagement font économiser des millions d'euros chaque année à la nation.

Regardez le dispositif CUCS, seules les associations les plus outillées et les plus solvables ont pu rester dans la course.

Nous n'avons pas souhaité nous inscrire dans une concurrence effrénée mais plutôt consolider le partenariat.

Nous avons encore travaillé et renforcé nos liens avec les partenaires pour faire vivre les politiques publiques. Ils ont été toujours plus nombreux dans le domaine sportif, culturel, de la santé, de l'éducation.

Cela représente une multitude de conventions, de projets communs, de coproduction, mais il faudra encore lutter contre les réticences pour produire un partenariat de qualité. Car être partenaire, c'est considérer l'autre comme son égal et générer des productions communes pour l'intérêt de tous les Sedanais.

Comme les années précédentes, nous avons des partenaires qui nous soutiennent par des subventions globales et qui nous permettent d'assurer le fonctionnement du Centre Social. Bien entendu, au premier rang de ceux-ci, **la Ville de Sedan et la C.A.F. des Ardennes.**

En 2009, nous avons terminé la troisième année de notre contrat de projet. Il me paraît indispensable de reprendre quelques points.

Tout d'abord, les problèmes de trésorerie. Ils n'existent plus depuis 2 ans grâce aux avances réalisées par la Ville de Sedan. Je le répète encore cette année, la Ville a été le seul partenaire à nous soutenir dans ce domaine et c'est grâce à l'action du Maire de Sedan que nous n'avons pas de charges financières.

De tous les autres partenaires financiers, nous n'avons toujours pas réussi à obtenir l'établissement d'un calendrier de versements et la garantie des montants de subventions sur toute la période du contrat de projet. Pourtant, dans la pratique, des solutions existent. Pourquoi les actions du C.U.C.S. ne sont-elles pas conventionnées sur trois ans ?

Je ne comprends pas pourquoi, les pouvoirs publics, les partenaires financiers, ne sont pas capables d'engager des politiques contractuelles qui dépassent l'annualité budgétaire ? Tout le monde est conscient que cela réduirait la fragilité des associations et pourtant personne ne prend l'initiative d'une réforme plus que nécessaire.

Cette problématique nous a conduit à encore ajuster à trois reprises le budget prévisionnel de l'exercice.

De plus, le Conseil général semble se désengager financièrement des **actions mission jeunes.**

En 2010, nous avons plaidé pour que les diminutions prévues puissent être reportées.

Nous avons été entendu, mais pour combien de temps ?

Enfin, nous ne savons toujours pas si cette collectivité maintiendra son financement pour le RAMMA.

En ce qui concerne l'État et le Conseil général, nous avons subi les fluctuations incessantes des prises en charge des contrats aidés en fonction des chiffres du chômage.

Nous sommes les champions du monde du chômage dans les Ardennes, je trouve inacceptable que les dispositifs d'aide à l'emploi laissent encore des milliers de Sedanais dans la misère.

Plus que jamais, nous revendiquons qu'il serait nécessaire pour plus de cohérence et d'efficacité d'établir avec l'État, les collectivités territoriales, la C.A.F., un contrat de projet sur quatre ans garantissant des financements constants sur la base d'un diagnostic partagé et d'un projet co-construit par tous.

En 2009, nous avons émis la proposition que la Fédération des Centres Sociaux, qui regroupe 16 centres, puisse porter cette démarche car chaque centre social est confronté aux mêmes problématiques.

Nous n'avons pas, à ce jour, été entendus.

La Fédération des Centres Sociaux devient l'interlocuteur privilégié de beaucoup d'organismes publics. Nous pensons que c'est au détriment de notre liberté associative.

Les prochains représentants du Centre social au sein de cette instance vont devoir prochainement défendre notre position sur des dossiers importants concernant la santé, les missions jeunes, le fonctionnement démocratique de cette association dont nous sommes membres.

Dans les prochaines semaines, nous allons aborder le bilan de quatre années de fonctionnement, le renouvellement de notre contrat de projet, notre participation à l'élaboration de la future maison de quartier et je l'espère, au prochain contrat enfance... pas grand-chose en somme ... la routine.

Plus que jamais, nous allons faire entendre notre différence, notre particularité et contribuer ainsi à faire vivre le débat démocratique ... Le pouvoir ne doit pas être confisqué par quelques-uns. L'exercice solitaire du pouvoir conduit au pire. Il faudra plus de transparence dans les dispositifs et dans leur application et répondre à des questions simples :

- Qui finance quoi ? Comment ? Pourquoi ? et pour quel résultat ?

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour associer le plus grand nombre au futur projet de notre association en demandant des réponses à ces questions. Et oui, un centre social doit être pertinent dans ses réponses et impertinent dans ses questions

**DIFFERENCES DE POLITIQUE ENTRE  
HABITAT 08 ET ESPACE HABITAT**

Le parc HLM est géré par deux sociétés :

- HABITAT 08 (ex OPAC des Ardennes), organisme public,
- Espace Habitat, société privée.

Les bâtiments sont dispersés dans l'espace.

Ils se composent de grandes tours et de barres HLM.

**Dans le cadre de la rénovation urbaine Espace Habitat et HABITAT 08 ont décidé de détruire une partie de leur parc HLM sans aucune reconstruction de remplacement sur le quartier de la ZUP. Il semble que nous ne soyons pas dans la même logique que l'avenue de la Marne.**

**La ZUP est en zone inondable, mais certains bâtiments détruits auraient pu être remplacés par d'autres constructions. Nous sommes bien dans une démarche de dédensification du quartier au profit du centre ancien.**

En ce qui concerne le contact avec la population, Espace Habitat a choisi d'implanter son agence au cœur du quartier du Lac alors qu'HABITAT 08 est implanté au centre-ville.

Les organismes HLM sont invités à chaque conseil d'administration du Centre Social Le Lac. On peut souligner qu'en 4 années de fonctionnement, ils n'ont jamais été présents.

## **FAMILLES MONOPARENTALES**

On constate sur les graphiques une augmentation des familles monoparentales ainsi qu'une diversité de situations familiales.

Dans leur grande majorité, les familles monoparentales sont dirigées par la mère. Cette situation suppose de nouvelles façons d'exercer la responsabilité parentale. Malheureusement, elle est souvent associée à la pauvreté.

Les mères préfèrent avoir la garde exclusive, mais sont favorables à la garde partagée lorsqu'elles estiment que leur ex-époux est un bon père et que les relations post-maritales ne sont pas conflictuelles.

Pour les hommes, vivre avec leurs enfants consolide la relation père/enfants et améliore la santé mentale du père. Ils sont moins sujets au sentiment de manque de contrôle sur leur situation paternelle, contrairement à de nombreux pères n'ayant pas la garde physique.

Par contre, les pères ayant la garde trouvent leur rôle contraignant, ils ont moins de liberté et plus de responsabilités en plus que d'être moins heureux que les pères visiteurs.

Les enfants dont les parents ont divorcé (et même après leur remariage) sont beaucoup plus à risque que les enfants dont les parents restent ensemble :

- De souffrir de dépression, d'anxiété et d'autres problèmes affectifs.
- De développer des problèmes de comportement, y compris d'hyper activité, l'agressivité, l'hostilité et se bagarrer.
- De devenir de jeunes délinquants.
- De réussir moins bien à l'école et d'aller à l'école moins longtemps.
- D'avoir plus de problèmes sociaux en partie dus à leurs problèmes de comportement.

Les enfants de familles monoparentales ont deux fois plus de risques que ceux élevés\_avec leurs deux parents de souffrir de graves maladies psychiatriques ou de conduite addictive. Cependant, l'influence de l'éducation demeure plus importante que celle de la monoparentalité et du manque d'argent.

La majorité des enfants de familles monoparentales connaissent un niveau de détresse qui dure souvent plus d'une décennie.

Les enfants de mères seules qui sont pauvres ou fragilisées sur le plan financier reçoivent moins d'attention, d'orientation, d'encouragement, d'affection.

Que ce soit le père ou la mère qui a la garde, il y a une baisse spectaculaire de leur capacité à s'occuper de leurs enfants, à leur assurer une routine régulière, ainsi qu'à les protéger des facteurs de stress et des dangers.

Confrontés à leurs problèmes, beaucoup de parents seuls deviennent trop souvent les copains de leurs enfants et renoncent à leur responsabilité parentale.

Le fardeau émotif : un grand nombre de parents seuls deviennent déprimés tandis que d'autres entreprennent une recherche désespérée d'un nouveau compagnon ou d'une nouvelle compagne. Ceci les rend beaucoup moins disponibles pour leurs enfants et pour répondre à leurs besoins.

Le conflit parental : les parents qui continuent à se déchirer et à s'insulter devant leurs enfants après la séparation leur causent beaucoup de détresse. Ce qui présente un mauvais modèle à imiter aux enfants qui perçoivent l'agressivité et le conflit comme les seules façons de régler les désaccords. Les enfants qui ont toujours vécu auprès d'un couple aux relations tumultueuses développent des troubles de comportement.

Nos salariés, qui interviennent auprès des familles, peuvent témoigner que nous assistons à une augmentation du nombre d'enfants négligés, battus et montrant des retards de développement.

De la même façon, ils ont pu constater que les enfants qui sont comblés au niveau matériel ne le sont pas toujours au niveau affectif et que les moments privilégiés pour discuter ou pour jouer avec les parents se raréfient.

De plus en plus de parents doutent de leurs compétences parentales ce qui ne manque pas de se répercuter sur le comportement de leurs enfants.

La pauvreté de ces familles n'est pas seulement économique, mais aussi sociale, culturelle et éducative.

**RMI/RSA**

## **LE NOMBRE DE RMISTES CONTINUE D'AUGMENTER :**

Les Rmistes continuent d'être de plus en plus nombreux en proportion du nombre d'habitants : 7 080 dans les Ardennes en 2005 et 7 026 en 2010.

Preuve que la précarité ne recule pas en France, les chiffres suivent une courbe exponentielle depuis 2001. Et le pourcentage de hausse est parfois impressionnant.

Comment expliquer cette poussée du RMI/RSA depuis 2003 ?

Quelques explications sont avancées :

- Le taux de croissance qui crée peu d'emplois, l'arrivée de jeunes qui, à leur 25<sup>ème</sup> anniversaire, peuvent prétendre à cette allocation, des chômeurs qui sont en fin de droit ou radiés.

- Des personnes qui, à la majorité de leur enfant, voient leur allocation de parent isolé supprimée avant de basculer dans le dispositif RMI/RSA.

Force est toutefois de constater que le plan de cohésion sociale lancé début 2005 par le gouvernement n'a pas encore eu l'effet escompté de réinsertions massives sur le marché du travail.

" La machine a un peu de retard à l'allumage " avait concédé Jean-Louis BORLOO à propos des contrats aidés créés par le plan de cohésion sociale.

# **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION**

Le Centre Social Le Lac n'a pas eu d'information des Services du Conseil Général concernant le Programme Départemental d'Insertion alors que le quartier a un des taux les plus importants sur le plan national.

Malgré nos invitations régulières, nous n'avons jamais rencontré le responsable du Territoire d'Action Sociale du Sedanais sauf en 2010.

Les travailleurs sociaux de la Direction des Interventions Sanitaires et Sociales n'ont jamais pris contact avec le Centre Social Le Lac, à l'exception du médecin de la Protection Maternelle Infantile.

L'arrivée d'un nouveau responsable du Territoire d'Action Sociale du Sedanais a permis de créer des liens et d'engager un processus de renforcement du partenariat entre les services du Conseil Général et le Centre Social Le Lac.

Dans le nouveau contrat de projet, il y aura nécessité à rétablir une action partenariale autour des bénéficiaires.

Le Centre Social Le Lac devra être force de proposition pour la mise en œuvre d'une expérimentation sociale.

## **PROBLEMATIQUE DU CHOMAGE**

On constate une diminution de la population active aux jeunes âges sur le marché du travail en raison de l'allongement de la durée des études et de l'activité professionnelle des femmes.

Le chômage constitue une autre caractéristique économique dominante.

L'une des conséquences importantes du chômage est l'augmentation des situations de précarité.

La population active est vieillissante en raison de :

- L'arrivée des générations baby-boom aux âges élevés.
- La baisse de la natalité.
- L'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail.

### **Emploi féminin :**

Entre 1990 et 1999, l'emploi féminin a progressé de 5,80 % dans les Ardennes.

### **Inégalité et chômage :**

Face au chômage, il existe des inégalités :

- Les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes.
- Les jeunes sont plus concernés que les autres classes d'âge.
- Les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans ou plus ont davantage de difficultés à retrouver un emploi : un pourcentage très important des chômeurs de 50 ans ou plus sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

**Le quartier de la Z.U.P. est le quartier qui présente le plus de demandeurs d'emploi de Sedan, dont la durée est plus longue.**

**Qualification très inférieure par rapport à la ville et à l'arrondissement.**

Plus d'hommes que de femmes sur l'arrondissement.

Le chômage touche plus particulièrement les manœuvres et les ouvriers spécialisés.

Le passage par une ou plusieurs périodes de chômage a conduit à une situation financière et sociale difficile. L'analyse des données que nous avons réalisée nous a permis de cerner le profil des populations les plus fragilisées vis-à-vis de l'accès à l'emploi. Au regard de son taux de chômage et de l'évolution ancienne, le département des Ardennes, Sedan et **le quartier de la ZUP en particulier, font partie des zones les plus touchées.**

**On note une progression des emplois précaires.**

La précarité est généralement la conséquence d'une faible insertion dans le monde du travail. L'étude que nous avons réalisée sur la situation du chômage, de

l'attribution de l'Allocation Spécifique de Solidarité pour les chômeurs en fin de droit et celle du RMI, nous a permis d'appréhender cette autre dimension de la précarité.

Il aurait fallu toutefois compléter ces approches par l'étude des situations de fragilité professionnelle liée aux conditions de travail.

Les contrats temporaires, le temps partiel subit, les faibles salaires sont les nouveaux visages de la précarité professionnelle.

L'instabilité de l'emploi, les contrats courts, le passage par l'intérim ou les petits boulots, le temps partiel subit, sont des situations qui, accumulées, sont révélatrices d'une précarité professionnelle. Cette fragilité s'accompagne de faibles rémunérations.

On peut affirmer que dans toutes les catégories de demandeurs d'emploi concernées, ils sont en proie à une grande vulnérabilité.

### **Les jeunes, premières victimes du chômage :**

#### **- Perte de confiance**

Le diplôme n'est pas une garantie pour trouver un emploi mais les jeunes les plus menacés par le chômage restent ceux qui sortent du système scolaire sans qualification.

L'absence de connaissance du monde de l'entreprise est aussi un obstacle face au recruteur. Huit sur dix, quand ils viennent, n'y ont jamais mis les pieds.

De la discrimination ethnique ou due au quartier d'origine est évidente et avance d'autres handicaps : beaucoup de jeunes souffrent de stress, de perte de confiance, 10 % n'ont pas de logement, 75 % n'ont aucun revenu.

#### **- 5 raisons majeures**

- \* Le déclin démographique.
- \* Un taux de chômage très supérieur à la moyenne nationale.
- \* Une vague de désindustrialisation sans précédent dans les Ardennes.
- \* La non compensation financière, par l'Etat, des compétences transférées.
- \* La réforme de la taxe professionnelle.

## **PROBLEMATIQUE DE L'ECHEC SCOLAIRE**

## **Les enfants défavorisés et l'école :**

Les enfants ont quelquefois de très grandes difficultés sur le plan de la santé (dents, vision, développement psychomoteur et une mauvaise nutrition). Leurs familles éprouvent de réelles difficultés à pénétrer les arcanes de nos institutions en matière de droits sociaux (bourses nationales, départementales, municipales). Paradoxalement, on leur demande beaucoup pour justifier de leur pauvreté.

Les enfants ne disposent pas toujours de conditions matérielles favorisant un travail personnel suivi en raison de l'exiguïté des logements, des fratries nombreuses, des familles dont la culture ne permet pas l'accompagnement des apprentissages.

Ils ne disposent pas toujours des outils de l'imprégnation culturelle et ceux permettant de compléter les apprentissages scolaires.

Ils sont quelquefois confrontés aux dilemmes suivants : répercuter vers les parents des demandes de professeurs – achat de matériel, de livres, argent (en technologie par exemple) – et ajouter aux difficultés dont ils sont peu ou prou conscients ou garder ces besoins pour eux et ne plus répondre au modèle scolaire avec toutes les conséquences pédopsychologiques que cela entraîne inévitablement.

Les parents savent pertinemment que leurs enfants sont en échec. Beaucoup sont convaincus que pour eux les pauvres, existe le fatalisme de l'échec scolaire qu'ils vivent comme une sorte d'hérédité sociale.

Les enfants qui vivent des situations de grande pauvreté ont des difficultés scolaires qui sont liées à des problèmes d'ordre économique, social, environnemental et culturel :

- Cumul de la précarité de l'emploi, du logement, de la santé.
- Crainte de la dislocation de la cellule familiale face aux risques de placement des enfants par les institutions.
- Combat au quotidien pour la survie qui peut rendre inopérants les efforts des familles.
- Fatalité de transmission sur plusieurs générations de cette précarité des situations.
- Rejet de la société.

Ces obstacles sont à l'origine de comportements d'intériorisation de l'échec qui ne favorisent pas la réussite scolaire alors que celle-ci est un enjeu fondamental et un immense espoir pour les parents. Les familles et les enfants les plus démunis sont les premiers à être exposés à un certain nombre de difficultés : les difficultés à apprendre à lire, à écrire et à compter.

Cela a des effets socialement marqués, puisqu'ils sont massivement concernés par les élèves des familles les plus pauvres.

Ces enfants s'ennuient, décrochent. Pour certains, sans bruit, c'est-à-dire qu'ils échouent silencieusement et sans déranger qui que ce soit dans le fond des classes. Pour d'autres, moins silencieusement, en devenant des perturbateurs programmés pour les dispositifs relais.

**Ces enfants doivent mettre à profit leur scolarité (une douzaine d'années) pour que soit rompu le mécanisme de reproduction de l'exclusion d'une génération à l'autre.**

## **La synthèse de l'Institut Montaigne donne un écho supplémentaire aux problématiques dominantes sur le territoire :**

### **Synthèse de l'Institut Montaigne « Vaincre l'échec à l'école primaire » :**

- L'échec scolaire à l'école primaire est une bombe à retardement pour notre société : 4 écoliers sur 10 sortent du CM2 avec de graves lacunes. Beaucoup d'entre eux ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul. Ils n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. Malgré de nombreuses interventions législatives et tentatives de réformes cette année, le niveau moyen des écoliers français continue de se dégrader.

- La proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> se situe bien au-delà de la moyenne pour les enfants d'employés, d'ouvriers et d'inactifs.

- L'école est calée sur le rythme des adultes, pas sur celui des enfants.

- L'organisation du temps scolaire ne prend pas assez en compte les besoins des enfants, mais s'accorde plutôt avec des intérêts sociaux, économiques et politiques.

- L'organisation de l'école en cycles (loi de 1989), voulue pour faciliter la progression des élèves, n'a pas été mise en œuvre.

- Le redoublement reste massivement pratiqué alors qu'il est inutile et conduit presque systématiquement à l'échec scolaire.

- L'aide aux élèves en difficulté prend la forme d'un enchevêtrement complexe de dispositifs mal coordonnés entre eux et coûteux.

- Les spécialistes du système éducatif s'accordent à reconnaître l'importance déterminante des enseignants dans la réussite de leurs élèves.

- Malgré la place centrale de l'effet « maître », l'Education Nationale continue d'affecter et de rémunérer les enseignants en fonction de leur ancienneté, non des besoins des élèves.

- Les Directeurs d'écoles primaires ne disposent ni de statuts, ni des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

- C'est l'ensemble de l'organisation administrative du 1<sup>er</sup> degré qui n'est plus adapté à ces besoins de pilotage de proximité.

- L'accroissement de leurs charges administratives empêche les inspecteurs de l'Education Nationale de mener à bien leur mission pédagogique.

- Les programmes scolaires sont trop lourds pour être réalisés dans le cadre d'une année très courte de 140 jours utiles.

*- Les enseignants sont donc contraints à un arbitrage entre les différents apprentissages. In finé, ils prennent seuls la décision des contenus qu'ils enseignent.*

*- L'absence de statuts pour les écoles primaires nuit à leur bonne gestion comme à la mise en œuvre de projets et d'objectifs réellement en phase avec les problèmes spécifiques de chaque établissement.*

***EVALUATION DE LA POLITIQUE  
ASSOCIATIVE EN DIRECTION DES JEUNES  
REALISEE PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA  
JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE***

Extrait du rapport de l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

### **Forces et faiblesses des acteurs :**

#### **- Les forces :**

*Des acteurs relativement nombreux.*

*Une diversité associative.*

*La transformation de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation en mission locale.*

#### **- Les faiblesses :**

*Pas de projet global de jeunesse au niveau de la ville.*

*Une absence de coopération entre acteurs.*

*Une absence de coordination tant au niveau du territoire de Sedan qu'au niveau des structures.*

*Des actions circonscrites à certains publics.*

*La place limitée des parents dans ces actions.*

### **Forces et faiblesses du territoire et des équipements :**

#### **- Les forces :**

*Des distances faibles entre les lieux d'habitation et les lieux d'activités.*

#### **- Les faiblesses :**

*Des déséquilibres en termes d'accès aux activités et aux services.*

### **Forces et faiblesses de l'organisation du fonctionnement et du partenariat :**

#### **- Les forces :**

*Certaines structures ou services paraissent bien organisés en interne.*

*Le partenariat d'actions d'animations partagées commence à être mis en œuvre.*

*Il existe une volonté politique de donner un sens à la politique et aux projets en direction des jeunes.*

### **- Les faiblesses :**

*Les logiques de territoires ne sont pas toujours dépassées.*

*Il n'existe pas d'échanges de bonnes pratiques entre structures associatives, et encore moins entre les équipes municipales et les équipes associatives.*

*Pas d'écrits fondateurs récents sur les orientations en matière de politique éducative ou de jeunesse.*

*Pas d'instance de pilotage ou de coordination, peu de partenariat construit, pas de contrat d'objectif entre les structures socio-éducatives et la municipalité.*

### **Forces et faiblesses de la communication et de l'évaluation :**

#### **- Les forces :**

*Des outils de communication et d'information existent mais ils ne sont pas partagés.*

*Des procédures d'évaluation sont mises en œuvre mais sont encore incomplètes.*

#### **- Les faiblesses :**

*Les procédures d'évaluation obéissent davantage à des obligations contractuelles.*

*L'évaluation est surtout quantitative et jamais systématique, et souvent insuffisante pour renseigner sur l'efficacité et la pertinence des projets.*

### **Les préconisations, les pistes d'actions :**

#### **- Les objectifs assignés :**

*Renforcer la qualité de l'offre.*

*Améliorer le partenariat et définir des modalités d'organisation ad hoc.*

*Contractualiser les relations entre la ville et ses partenaires.*

### **Le renforcement de la qualité et de la cohérence des offres passent par :**

*Un cadre de référence politique structurant le sens des actions en direction de tous les jeunes.*

*Une organisation de la sphère de décisions politiques et techniques.*

*Au plan technique, un pilotage de la politique en direction des jeunes assuré au niveau stratégique, complété par une fonction de coordination au niveau de l'ensemble des activités de la ville.*

*Sur le plan des publics, assurer une continuité d'intervention éducative tant au niveau des générations de jeunes.*

*Sur le plan des publics jeunes, mieux prendre en compte leurs compétences dans certains domaines et les amener à co-construire des activités.*

*Au plan des professionnels de l'animation et de la médiation prévention, favoriser les projets où ces personnes pourraient travailler ensemble.*

*Sur le plan des acteurs et de leurs compétences, poursuivre l'effort de formation tant au niveau des structures associatives que des services municipaux.*

*Sur le plan de la communication auprès des publics, mettre en œuvre une information pertinente, attractive et adaptée au public jeune.*

*La communication entre acteurs doit être développée en même temps que le partenariat.*

*Sur le plan d'évaluation du projet et des actions, mettre en œuvre une évaluation commune et partagée sur des critères et des indicateurs clés, définis par les professionnels de la municipalité et des associations.*

### **Le renforcement du partenariat entre la mairie et les associations , les préconisations portent sur :**

*Une réflexion collective sur les modalités pratiques de l'intégration des structures associatives au sein de structures publiques.*

*Cette réflexion doit aussi être prolongée par la question de l'identité des structures, équipements de proximité ou équipements à rayonnement territorial large.*

*Le renforcement entre la ville et les associations passe par l'élaboration de contrats d'objectifs annuels ou pluriannuels selon les projets et les actions.*

## **Diagnostic partagé :**

Nous avons fait apparaître uniquement les éléments sur lesquels nous étions en phase avec l'évaluation formalisée par l'Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

Celle-ci n'ayant pas fait l'objet d'un débat contradictoire, nous avons occulté les points qui auraient été susceptibles d'un débat approfondi et qui ne peuvent pas être considérés comme ayant été déterminés et arrêtés collectivement.

**UNE DEMARCHE LOCALE POUR LA  
REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET  
TERRITORIALES DE SANTE POUR LES  
ATELIERS SANTE VILLE**

## **Les déterminants de santé : environnement, cadre de vie et exposition aux risques :**

Une partie des habitants du quartier du Lac ont des conditions de vie difficiles. Ils sont victimes du stress, une mauvaise alimentation qui fragilise et augmente les risques de maladies.

Un habitant sur quatre se juge dépressif.

Aux nombreuses incertitudes, inquiétudes liées à leur situation sociale et économique s'ajoute en effet souvent un sentiment ou une réalité d'abandon et d'isolement, d'où une fréquence plus grande des dépressions.

Par ailleurs, confrontées à des urgences quotidiennes, les personnes en difficultés du quartier du Lac relèguent leur santé au second plan de leurs préoccupations.

### ***Un environnement psychosocial fragile :***

*D'après l'enquête Baromètre santé 2000 du Comité Français d'Éducation pour la Santé (CFES), l'influence des conditions socio-économiques défavorables telles que le chômage se reflète par exemple dans l'expression de la qualité de vie et dans certains comportements de santé (tentative de suicide, augmentation de la fréquence de consommation de tabac, d'alcool ou de cannabis). L'environnement psychosocial est un déterminant important de la santé mentale. Il est susceptible d'être à l'origine de souffrances psychiques contribuant à déclencher ou aggraver certains troubles mentaux et à provoquer des conduites suicidaires. Les trajectoires de vie telles que l'isolement ou les ruptures affectives sont des facteurs individuels en lien avec une plus forte exposition aux risques, de plaintes exprimées vis-à-vis de différents risques ou de maladies (cancers, maladies cardiaques, maladies respiratoires, maladies liées au tabac...), et des consommations plus importantes de tranquillisants, de somnifères ou d'antidépresseurs. La prise de conscience de plus en plus forte dans notre société de la fréquence des actes de maltraitance, le plus souvent commis dans la sphère familiale, a amené ces dernières années les chercheurs et les pouvoirs publics à se pencher sur ces réalités jusque-là méconnues. Ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui apparaissent le plus souvent victimes de ces diverses formes de violences.*

### ***Les troubles mentaux en progression.***

### ***Une exposition à des risques professionnels multiples.***

### ***Les comportements alimentaires :***

*Surcharge pondérale et obésité sont en augmentation rapide. L'obésité de l'adulte expose à l'hypertension artérielle, au diabète de type 2 et à ses complications, ainsi qu'aux maladies cardiovasculaires. L'impact psychosocial de l'obésité doit également être pris en considération : selon l'expertise collective de*

*l'Inserm en partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), des travaux sociologiques ont mis en évidence certaines attitudes négatives à l'égard des obèses, notamment une stigmatisation qui peut aboutir à des discriminations tant dans l'accès à l'enseignement supérieur, l'emploi ou la promotion professionnelle que dans la vie privée. Chez l'enfant, si les conséquences médicales d'un simple surpoids sont controversées, l'obésité sévère est associée à des troubles orthopédiques, métaboliques et endocriniens. La probabilité de persistance de l'obésité à l'âge adulte augmente avec la précocité de survenue de l'obésité, sa sévérité et les antécédents familiaux. Les études épidémiologiques s'accordent pour conclure que l'obésité de l'enfance est associée à une augmentation du risque de mortalité à l'âge adulte de 50 à 80 % selon les études, en raison notamment de l'accroissement de la mortalité d'origine cardiovasculaire.*

### **Les autres conduites à risques :**

*La plus grande part de la mortalité prématurée et une part considérable de la morbidité sont en lien direct ou indirect avec des comportements dits « à risque », les principaux étant le tabagisme et l'alcoolisme. Or, les actions de prévention dans ces domaines peuvent modifier ces comportements mais restent encore insuffisamment développées dans notre pays : plus de 35 000 décès par an encore attribués à la consommation d'alcool.*

### **Le taux de mortalité directement lié à l'imprégnation éthylique :**

*Chronique excessive d'alcool (environ 12 % par psychose alcoolique et alcoolisme, 38 % par cirrhose alcoolique et 50 % par cancer des voies aéro-digestives supérieures). Huit décès sur dix concernent des hommes et, dans plus d'un cas sur deux, des personnes de moins de 65 ans. Entre 45 et 54 ans, ces trois causes représentent près d'un décès sur cinq chez les hommes et un sur dix chez les femmes. Les hommes veufs ou divorcés ont un risque plus élevé que les hommes mariés. Les ouvriers et les employés sont des catégories sociales dix fois plus touchées par ces décès que les cadres supérieurs et les professions libérales. Plus largement, chaque année, en France, le nombre de décès attribué à la consommation d'alcool se situe entre 35 000 et 45 000, soit près de 10 % de l'ensemble des décès. La consommation de tabac est liée à l'âge et à la situation sociale. La fréquence de la consommation de tabac diminue régulièrement à partir de la classe d'âge des 35-44 ans. La prévalence tabagique est également liée à la situation sociale et ce, surtout pour les hommes.*

*Au cours des années 90, la part de la population adulte ayant expérimenté le cannabis a augmenté. Les données des différents pays de l'Union européenne indiquent également une hausse du niveau d'expérimentation au cours des années 90, avec une stabilisation récente dans quelques pays. Cette croissance du taux « d'expérimentation » du cannabis est particulièrement marquée chez les jeunes, avec des disparités selon le sexe. En augmentation très nette dès 15 ans, elle devient un comportement majoritaire chez les jeunes arrivant à l'âge adulte. En 2002, 46 % des filles et 55 % des garçons de 17 ans déclarent en avoir déjà consommé au cours de leur vie. La prévalence de l'expérimentation à 17 ans a plus que doublé entre 1993 et 2002, chez les garçons comme chez les filles.*

*La consommation actuelle « répétée » de cannabis – au moins dix fois dans l'année – est moins fréquente. Elle concernait 3,6 % des 18-75 ans en 2000. Comme pour l'expérimentation, les hommes sont plus souvent consommateurs de cannabis que les femmes. En 2000, 1,6 % des plus de 25 ans déclaraient de telles consommations contre près de 15 % des 18-25 ans (20 % chez les hommes et 9 % chez les femmes).*

*Mais en 2002, à 17 ans, les prévalences sont plus importantes avec 28 % des garçons et 14 % des filles qui déclarent une consommation de cannabis répétée au moins dix fois dans l'année. Entre 1993 et 2002, cet usage répété a connu une hausse encore plus rapide que l'expérimentation : la part de ce type de consommateurs a triplé, chez les garçons comme chez les filles de 17 ans.*

*Les problèmes de santé lourds liés à la consommation de drogues illicites restent largement dominés par la consommation d'héroïne qui demeure le principal produit à l'origine des prises en charge sanitaire et sociale. Les usagers de drogues illicites pris en charge par les professionnels de santé le sont pour leur toxicomanie et, principalement, pour suivre un traitement de substitution ou pour leurs morbidités*

*L'usage de psychotropes est également en constante progression. Parmi ces médicaments, les benzodiazépines posent des problèmes spécifiques en terme de risque de dépendance ou de troubles de la mémoire, de diminution de la vigilance (d'autant plus lorsqu'ils sont associés à l'alcool) ou encore de détournement d'usage. Les ventes d'antidépresseurs ont plus que doublé.*

*Cette augmentation (en termes d'unités de vente) traduit une prise en charge plus large des dépressions, les ISRS133 (dont le Prozac est le médicament le plus connu) étant des médicaments mieux tolérés. Par ailleurs, un grand nombre de ces nouveaux antidépresseurs possède une autorisation de mise sur le marché pour d'autres troubles que la dépression (par exemple les troubles obsessionnels compulsifs). Cet élargissement du champ de prescription des antidépresseurs pourrait expliquer la substitution observée au cours des dix dernières années entre les antidépresseurs et d'autres psychotropes, tels que les anxiolytiques et hypnotiques.*

**Source : Atelier Santé Ville, les Editions de la DIV**

## **La mise en place des Ateliers Santé Ville s'est fondée sur un double constat :**

La Ville de Sedan a mis en place des Ateliers Santé Ville qui se sont fondés sur un double constat : l'insuffisance des développements et du niveau de qualité des actions de santé intégrées à la politique de la ville et le faible degré d'intégration des territoires de la politique de la ville dans les politiques de santé publique concourant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales et spatiales de santé.

Les missions de l'Atelier Santé Ville (ASV) ont identifié, au niveau local, les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie : habitat, logement, emploi, éducation, ressources.

L'Atelier Santé Ville coordonne les différents acteurs : création et renforcement des réseaux médico-sociaux de proximité, établissements de santé, centres de santé, santé scolaire, etc...

Il est intervenu suivant l'analyse des besoins par site (élaboration de projets).

Il a rendu effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun.

Il a favorisé la participation active de la population à toutes les phases des programmes, ainsi que la concertation avec les professionnels et les institutions intervenants dans ce domaine.

## **Les axes de travail qui ont été concernés sont :**

- la connaissance de l'état de santé de la population des communes ayant au moins un site prioritaire,
- la définition des objectifs d'amélioration de l'état de santé et de ses déterminants,
- l'accessibilité aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé,
- l'analyse des principaux dysfonctionnements de l'accès à la prévention et aux soins,
- les questions concernant les pratiques professionnelles sanitaires, sociales et d'insertion,
- la qualité et l'organisation de l'offre de soins,
- les besoins en formation des professionnels accueillant les publics en situation de précarité.

## **Une animation locale dédiée :**

L'Atelier Santé Ville a impliqué une fonction d'animation locale dédiée, il a conjugué des compétences d'ingénierie de projet et des compétences en matière sanitaire et sociale, et dont le rôle est d'assurer la cohérence des projets locaux ou territoriaux (Plan Régional de Santé Publique, Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire), il a programmé une démarche territoriale Ateliers Santé Ville, ce qui a

permis de promouvoir la production de projets locaux ou territoriaux de santé et leur mise en œuvre. I

Il a suivi des actions par objectif et organisé l'évaluation des actions et leur impact. L'élu en charge du dossier a aussi veillé à l'articulation avec les autres thématiques santé ou déterminants de santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'ingénierie, ses moyens d'intervention de diagnostic et d'évaluation sont co financés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances et les collectivités territoriales. L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances peut contribuer au financement d'actions si celles-ci contribuent au développement des projets locaux ou territoriaux de santé publique, élaborés dans le cadre de la démarche Ateliers Santé Ville sans se substituer aux crédits de droit commun.

### **Points faibles :**

**Dans le cadre des différentes participations du Centre Social Le Lac, nous avons pointé de nombreux dysfonctionnements :**

Les carences de la coordination, les problèmes de méthodologie, le manque de participation des habitants et des partenaires.

Depuis la création des Ateliers Santé Ville, il n'existe pas d'analyses, de comptes rendus permettant aux partenaires d'avoir une lecture commune sur l'évolution du projet. L'organisme chargé d'animer le dispositif a été remercié.

Nous avons proposé, lors des différentes réunions de bilan organisées par la Ville de Sedan, que le diagnostic soit réactualisé par le biais d'un observatoire permanent et que les nécessaires transversalités avec le Groupement Régional de Santé Publique soient consolidées pour améliorer la cohérence et la pertinence des actions.

L'élue chargée du dossier et à l'origine de la dynamique des actions de santé sur Sedan n'a plus aucune responsabilité dans ce secteur, elle a été remplacée par un autre adjoint.

**Ces problématiques sont liées à l'absence de création de moyens humains (secrétariat, coordinateur).**

### **Points forts :**

**La Ville de Sedan vient de décider la création d'un coordinateur pour faire face aux dysfonctionnements actuels des Ateliers Santé Ville.**

**Le Centre Social Le Lac s'est pleinement investi au côté du Centre Social de Torcy dans des projets communs et particulièrement en répondant aux appels à projets de l'Agence Régionale de Santé.**

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Les Contrats Enfance Jeunesse ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

\* un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;

\* une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;

\* un encadrement de qualité ;

\* une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;

- \* une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et le responsabilisation pour les plus grands.

### **Points forts :**

Financement de multiples actions par la Caisse d'Allocations Familiales dans un cadre partenarial.

### **Points faibles :**

Absence de diagnostic annuel structuré sur le recensement de l'offre existante.

Absence d'analyse annuelle circonstanciée de la réalité sociale du territoire.

Addition d'actions au détriment d'un projet local global adapté aux besoins des enfants et des jeunes centrées sur une fonction d'accueil.

Manque de réactualisation annuelle.

Instance de pilotage inexistante.

Absence de mesure annuelle sur le développement de l'offre d'accueil.

Absence d'articulation avec le contrat de projet Communauté de Commune du Pays Sedanais et les autres partenaires.

Absence de réflexions et de propositions sur les besoins anciens et nouveaux des structures.

**Le Centre Social Le Lac a été sollicité par la Ville de Sedan et la Communauté de Commune pour participer à un Fond d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse Zones Urbaines Sensibles.**

**Les deux centres sociaux ont dénoncé la mise en œuvre du dispositif dans l'urgence, sans réflexion, sans concertation.**

**Les crédits ont failli ne pas être utilisés conformément à la réglementation.**

**Le Maire de Sedan s'est investi personnellement pour que le Fond d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse Zones Urbaines Sensibles de la Ville de Sedan soit retravaillé avec les deux centres sociaux dans un esprit partenarial et constructif.**

**Cette démarche a abouti à la restructuration de l'ensemble du projet et des actions.**

**Les deux centres sociaux et les services de la Ville ont formalisé et mis en œuvre des projets communs.**

**FEDERATION D'EDUCATION POPULAIRE ET**  
**JEUNES MINEURS EN ASSOCIATIONS**  
**QUEL IMPACT SUR LEURS PARCOURS ?**

Entre éducation et participation, les différentes formes de sociabilités juvéniles ont du mal à exister dans les associations, qu'elles soient de fait ou de droit, et même au sein de l'éducation populaire.

Force est de constater que les instances de décision des associations sont aussi des lieux de pouvoir entre autres générationnels et que la rotation des fonctions - en dépit d'une rhétorique bien-pensante et le passage de relais, en particulier en direction des plus jeunes, n'y sont guère pratique courante.

### **Sedan n'échappe pas à ce constat.**

Les pédagogies nouvelles nous ont enseigné que la participation, en matière d'engagement des jeunes, n'a de sens que si elle est également représentative, donc garante d'une pluralité d'expressions favorables à l'émancipation de chaque individualité.

Les jeunes sont aujourd'hui moins politisés et plus protestataires, ce potentiel étant plus développé chez les jeunes scolarisés que les jeunes actifs.

Ils plébiscitent les associations. L'axe d'incitation des dispositifs publics demeure la participation au travers de l'initiative et de l'innovation, ainsi que le parcours individuel, cette tendance se renforçant dans le temps. Défi jeunes, créé en 1987 en est la parfaite illustration, jusqu'à sa fusion avec Envie d'agir créé en 2002, ces deux dispositifs touchant aujourd'hui des jeunes de 11 à 30 ans.

Les conseils de jeunes, plus anciens (années 1960), eux, ne s'inscrivent pas dans un modèle unique de fonctionnement. On les retrouve à toutes les échelles de territoire, et on sait que leur principal défaut est qu'ils ne dépassent que très rarement le seuil de l'information et de la consultation des jeunes. L'instrumentalisation de ces instances à des fins politiques est malheureusement plus une généralité qu'une exception.

Le mode de désignation des jeunes dans ces instances, basé soit sur des élections, soit le volontariat, la qualité de l'animation et de l'accompagnement, est à ce titre déterminant dans leur réussite.

C'est aussi pourquoi l'accompagnateur local dans le dispositif ASSO est la clé de la réussite des projets.

Son relais départemental est un représentant d'une des fédérations d'éducation populaire membre du réseau national, qui habilite les projets (35 juniors ASSO en 2002, 2332 en 2009).

Les jeunes concernés ont une moyenne d'âge de 15 ans, également répartis entre l'urbain et le rural, et 40 % sont des filles.

Thomas ROGE, un des fondateurs, s'interroge aujourd'hui sur une dérive gestionnaire du système, favorisant le quantitatif au détriment du qualitatif, et sur le fait que certaines "communes préfèrent créer un conseil de jeunes plutôt que de travailler sur le développement du vote chez les plus de 18 ans ou sur le

rajeunissement du personnel politique." Il considère que les dispositifs, par ces écueils, finissent par écarter ces jeunes de l'opportunité "de la dynamique des grands mouvements" de la société.

Vincenzo CICCELLI souligne dans un article "combien ces dispositifs, associés à des représentations, des modalités de fonctionnement, des systèmes d'évaluation, sont susceptibles d'orienter les contenus de l'engagement, et de les mettre en forme".

**L'amitié, le partage, la convivialité**, sont les principales valeurs que les jeunes mettent en avant pour définir leur Junior Association.

En **milieu rural** le junior se crée souvent sur le constat de l'absence d'activité pour les jeunes, et se heurte dès sa création, à l'hostilité d'autres associations (comité des fêtes, association culture et loisirs) qui y voient une mise en cause de leur compétence.

L'enjeu de l'autonomie est évoqué par les anciens des juniors ASSO comme un puissant levier d'apprentissage, car ils évoquent la "pression" mise par les adultes, ou les associations et institutions de leur environnement de l'époque. Ce qu'ils retiennent c'est que cette "pression", rarement accompagnée d'aide concrète, provoquait chez eux tension et confusion, et que c'est d'abord l'« entre-jeunes » qui a permis de surmonter ces freins et ces épreuves.

Composée entre 7 et 15 membres, la juniors ASSO voit son lieu de réunion devenir aussi bien celui d'une institution locale (50%) que celui du domicile des membres (50 %), ses logiques sont diverses : le projet, le territoire, le groupe. Et on y trouve toujours, plus ou moins, chacune de ces trois préoccupations.

**La logique de projet** vise toujours à faire des jeunes des entrepreneurs. Cette forme « n'exclut pas une forme de leadership » et donc de concurrence, passe obligatoirement auprès du monde des adultes par la contractualisation, et se contente plus rarement de « coups de pouce » pour ce qui est des apports gratuits. La culture projet indique clairement aux jeunes, qu'en la matière, il faut être « professionnel ». Et paradoxalement ce que les anciens des juniors retiennent c'est que l'expérience associative acquise, dans un cadre « amateur » et par le tâtonnement expérimental cher à Célestin Freinet, leur a servi ensuite professionnellement, notamment en matière de prise de parole.

**Celle de territoire** enseigne très rapidement aux jeunes à faire la différence entre ce qui relève des tâches ingrates et ce qui relève des « tâches gratifiantes », ce qu'il faut concéder pour que les choses se fassent et qui constitue la vitrine publique de leur action, tout comme évaluer les enjeux de pouvoirs locaux qui en découlent. Car c'est ici la limite entre leur désir collectif et ce qui est négociable avec les adultes, les partenaires et acteurs du territoire.

**Celle de groupe** semble la plus équitable en termes de libre expression car comme le souligne Dominique Pasquier, « les barrières sociales sont moins importantes », les jeunes s'y reconnaissant dans un fonds commun, parce que solidaires et égaux dans leurs passions de jeunesse, que ce soit les jeux, le sport, la

musique, etc. Le fait qu'ils soient tous ciblés, et consommateurs d'une industrie culturelle qui ne fait pas de différence entre eux, les rapproche. Par ailleurs de nouveaux clivages sont en train de se reconstituer autour de l'impasse qui est faite à la mixité par les jeunes eux-mêmes.

Le plus souvent, les groupes éclatent après la fin des études et donc l'association aussi. Éclairé par Corinne LE FUSTEC, relais du RNJA et directrice de la FDMJC Côte d'Armor, les rôles de l'accompagnateur peuvent se définir ainsi :

- clarifier la demande et identifier les besoins,
- soutenir le démarrage et la dynamique de groupe,
- faciliter les contacts avec les partenaires, les personnes ressources, et les passerelles vers d'autres engagements.

Bien que la plupart du temps, issus d'un cadre familial propice à l'implication associative les anciens juniors, ne reste pas pour autant engagés associativement ou politiquement par la suite. Ils sont même une majorité à exprimer une certaine défiance vis à vis de la politique, tout en gardant plutôt un bon souvenir de l'expérience Junior ASSO, et ne boudent pas pour autant les urnes, contrairement à la majorité de leurs pairs.

Le monde associatif veut bien des jeunes comme public mais pas dans ses instances, bien que la plupart des dirigeants soutiennent le contraire, c'est pourquoi ces deux mondes se tiennent traditionnellement loin de l'autre.

Projet, autonomie, responsabilité, sont un vocabulaire commun au dispositif Junior ASSO et au monde de l'entreprise, cependant il convient aux adultes de savoir faire la différence entre la sémantique de la citoyenneté et de l'émancipation et celle du management ou du marketing.

De plus, la propension à la « scolarisation » des engagements associatifs des jeunes ne doit pas s'écarter de l'objectif de faire avancer leur cause. L'accompagnement ne poursuivant pas les mêmes objectifs que l'encadrement.

Dans une perspective réseau, l'accent ne devrait-il pas être mis sur les processus de détection des groupes de jeunes en demande ? Par une approche neutre et transversale, donc en mobilisant des ressources dédiées uniquement à des tâches de coordination. L'essentiel du travail à accomplir n'est pas tant en direction des jeunes concernés, mais plutôt des ressources réseau et partenaires qu'il faudra sensibiliser, mobiliser et préparer à la démarche Junior ASSO.

***"Jeunes mineurs en associations. Quel impact sur leurs parcours ?", I, cahiers de l'action N°28, Stéphanie RIZET, 67 pages***